



UNIVERSITE D'ABOMEY CALAVI (UAC)

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

(FLASH)

**DEPARTEMENT DES SCIENCES DU LANGAGE ET DE LA
COMMUNICATION (DSLCL)**

OPTION : COMMUNICATION

MEMOIRE DE MAITRISE

Sujet

***APPORT DE LA COMMUNICATION DANS LE PROCESSUS
DU MARIAGE TRADITIONNEL AJA***

Réalisé par :

DEGUENON Monelle

Sènakpon Marbinie

Sous la direction de :

Dr. Michel AHOHOUNKPANZON

Enseignant à l'UAC

DECEMBRE 2014

Sommaire

Sommaire	2
DEDICACE	3
REMERCIEMENTS	4
SIGLES ET ACRONYMES	5
LISTE DES FIGURES	6
LISTE DES TABLEAUX	7
RESUME	8
ABSTRACT	8
INTRODUCTION	9
CHAPITRE I : Problématique et Méthodologie	12
1.1 Le Problème	12
1.2/ Clarification de quelques concepts	16
1.3/ Revue de Littérature	19
1.4 Les Objectifs et les Hypothèses de recherche	24
1.5 Méthodologie	25
CHAPITRE II : MONOGRAPHIE ET CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE	29
2.1. Monographie	29
2.2 Cadre théorique de l'étude	35
CHAPITRE III : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS	41
3.1. Profil des personnes enquêtées	41
3.2 Le processus du mariage	49
3.3 Présentation de quelques résultats statistiques	52
3.4 Les formes de communication dans le mariage Aja	59
3.5 Les faiblesses dans le processus de communication du mariage Aja	64
3.6 Présentation de quelques résultats qualitatifs	67
3.7 Lien entre le cadre théorique et l'analyse des résultats	71
3.8 Vérification des hypothèses	73
CONCLUSION	76
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	80
ANNEXES	82
TABLE DES MATIERES	96

DEDICACE

Je dédis ce travail à :

- Ma mère Nicole AKPLO
- Mon père Bienvenu DEGUENON

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont à l'endroit de toutes personnes qui d'une manière ou d'une autre nous ont aidés dans l'élaboration de ce travail. Plus particulièrement nous exprimons nos vives et profondes gratitude à :

- Dieu Tout Puissant sans qui rien n'est possible ;
- Dr Michel AHOHOUNKPANZON, enseignant au DSLC et à la FASEG pour sa disponibilité, sa compréhension et son sens de l'écoute
- Ma mère Nicole AKPLO qui m'a énormément soutenu.
- Au chef du département de DSLC et à son Adjoint
- Tous les enseignants de la FLASH et plus particulièrement du DSLC pour leur encadrement durant mon cursus.
- Tous les enseignants de l'option communication 2012-2013 pour leur conseil.
- Nos frères et sœurs pour leurs soutiens indéfectibles. Que cette complicité fraternelle qui nous unisse si agréablement ne s'estompe jamais ;
- Tous nos amis pour leurs divers aides et soutiens ;
- A mon oncle Gustave AKPLO

SIGLES ET ACRONYMES

CA : Chef d'Arrondissement

CeCPA : Centre Communal de Promotion Agricole

CPS : Centre de Promotion Social

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PCD : Plan Communal de Développement

PCDK : Plan Communal de Développement de Klouékanmè

RGPH : Recensement Général de la Population et des Habitants

SBEE : Société Béninoise d'Energie Electrique

SONEB : Société Béninoise des Eaux du Bénin

TAR : Théorie de l'Action Raisonnée

TCI : Théorie des Comportements Interpersonnels

TCP : Théorie du Comportement Planifié

TSC : Théorie Social Cognitive

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Carte de la situation administrative de la commune de Klouékanmè .	31
Figure 2: Répartition des enquêtés selon leur ethnie	41
Figure 3: Répartition des enquêtés suivant le métier de leur parents.....	46
Figure 4: Répartition des femmes mariées suivant l'âge au mariage.....	48
Figure 5: Répartition des hommes mariés suivant leur âge au mariage.....	49
Figure 6: Répartition des hommes mariés suivant le moyen employé.....	61
Figure 7 : Répartition des hommes mariés suivant la relation qu'ils ont avec leur femme	62
Figure 8: Répartition des hommes mariés suivant leur apport dans le foyer	63
Figure 9: Répartition des femmes enquêtées suivant la relation qu'elles ont avec leur mari.....	64
Figure 10: répartition des hommes mariés selon le destinataire de la demande.	65
Figure 11 : Répartition des femmes enquêtées suivant leur connaissance des droits de l'homme	65

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I: échantillonnage	27
Tableau II: Répartition des enquêtés suivant leur âge	42
Tableau III : Répartition des enquêtés suivant le nombre d'instruit.....	43
Tableau IV: Répartition des enquêtés suivant leur niveau d'étude.....	44
Tableau V: Répartition des enquêtés suivant leur scolarisation.....	45
Tableau VI: répartition des femmes enquêtées selon leur profession	46
Tableau VII: Répartition des hommes enquêtés selon leur profession	47
Tableau VIII: Répartition des femmes enquêtées ayant des coépouse ou non...	52
Tableau IX: Répartition des hommes enquêtés polygames ou monogames.....	53
Tableau X: Répartition des femmes enquêtées suivant les relations avec leurs coépouses	53
Tableau XI: Répartition de femmes enquêtées suivant la liberté dans le choix du mari.....	54
Tableau XII: répartition des hommes enquêtés ayant librement choisi leur femme	55
Tableau XIII: Qui fait le choix ?.....	55
Tableau XIV: Répartition des femmes enquêtées n'ayant pas refusé le choix des parents.....	57
Tableau XV: Répartition des hommes enquêtés suivant le montant de la dot ...	57
Tableau XVI: Répartition des enquêtés suivant la scolarisation de leurs enfants	58
Tableau XVII: Répartition des femmes enquêtées selon qu'elles se sont opposées au mariage	58
Tableau XVIII: Répartition de femmes enquêtées suivant leur approbation au mariage	59
Tableau XIX: Répartition des femmes mariées suivant la manière dont elles ont reçu l'information de leur mariage.....	60

RESUME

En milieu aja et plus dans l'arrondissement de Klouékanmé, le mariage traditionnel ne respecte pas l'article 16-2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui stipule : « Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux ». Le consentement de la jeune fille qui se marie à Klouékanmè n'intéresse personne. La tradition exige que la jeune fille respect le choix de ses parents en occurrence son père ou son oncle sans rien dire. D'après les résultats de la présente étude les filles qui ont eu la chance d'allées à l'école subissent rarement cette pratique. La communication étant la base de bonne relation et d'entente entre les hommes, nous avons noté également que le manque de réelle communication entre les acteurs du mariage est un facteur très important dans la persistance de ce phénomène. De plus cela empiète sur le développement de l'arrondissement et par conséquent de la nation.

Mots clés : Klouékanmè, mariage traditionnel, communication

ABSTRACT

Mid aja and in the borough of Klouékanmè, traditional marriage does not comply with Article 16-2 of the Universal Declaration of Human Rights, which states: "Marriage shall be entered into only with the free and full consent of the intending spouses. "The consent of the girl who marries Klouékanmè nobody cares. Tradition requires that the girl respect the choice of his parents in case her father or uncle said nothing. The results of this study girls who have had the chance to go to school mayest rarely practice. Since communication is the basis of good relationship and understanding between people, we also noted that the lack of effective communication between the actors marriage is a very important factor in the persistence of this phenomenon. Furthermore it encroaches on the development of the district and therefore the nation.

Keywords: Klouékanmè, traditional marriage, communication

INTRODUCTION

Le mariage est une union entre deux personnes de sexes opposés. L'élément primordial dans un mariage est le consentement des partenaires. Ce droit est garanti par l'article 16-2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui stipule ce qui suit : « Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux ». Mais le libre et plein consentement des futurs époux qui devrait être le fondement même du mariage fait souvent défaut et l'on assiste à des mariages viciés parce que l'union est soit arrangée ou forcée (Kongabe ; 2010). C'est l'idée qu'exprime l'extrait suivant « le mariage forcé, c'est marier une personne contre sa volonté. Il est organisé par les familles. Celles-ci ne respectent pas le consentement de leurs enfants. Le plus souvent les enfants ne veulent pas se marier avec la personne que leurs parents ont choisie, ce qui a pour conséquence des ruptures familiales. Ces mariages sont surtout destinés à certaines jeunes filles adolescentes partout dans le monde et plus principalement en Afrique et en Asie à cause des traditions et par intérêt économique ». Certains mariages traditionnels adja sont célébrés exactement de la même manière: cas de Klouékanmè. Il s'agit donc de mariage sans consentement. Ce mariage traditionnel se présente sous plusieurs aspects.

Au Bénin, on déplore un certain nombre de pratiques traditionnelles parmi lesquelles le mariage sans consentement dont la principale victime est la fille. C'est une pratique qui semble ne plus existée. Pourtant, en zone rurale, surtout dans l'Arrondissement de Klouékanmè, elle reste et demeure un problème majeure bien que la constitution béninoise du 11 décembre 1990 stipule dans son article 9 ce qui suit : « Tout être humain à droit au développement et au plein épanouissement de sa personne ... ».

En effet, dans cette localité des adolescentes sont données en mariage contre leur gré, en raison de la tradition, des contraintes sociales, économiques et

culturelles. La femme est en effet traitée sans égard pour sa dignité et son épanouissement. Toute opposition ou refus au choix du conjoint fait par ses parents peut entraîner des sanctions graves allant des injures et menaces jusqu'à l'enlèvement et même la mort. La société semble complice, elle assiste, passive aux violences exercées sur la jeune fille notamment le viol pourtant réprimé par l'article 332 du code pénal. Or la violence a des conséquences très graves sur la santé de la femme.

De nos jours, on constate qu'au Bénin des jeunes filles sont enlevées, battues ou séquestrées pour avoir refusé une union qui leur est imposée. D'autres se sont suicidées afin de se soustraire à des projets de mariage conçus à leur insu. Cette situation dramatique qui persiste encore dans nos sociétés met à nu la condition de vie des femmes et le non-respect des droits de l'homme tant décrié par différents forums et sommets internationaux. Pourtant, les Sommets mondiaux de Copenhague, de New- York sans oublier celui de Beijing ont vivement recommandé de créer les conditions favorables à une pleine participation des femmes au processus de développement et à la jouissance des droits qui en découlent dans l'égalité et la justice sociale. Force est de constater que malgré tous les efforts fournis par les différentes institutions, les ONG et bien d'autres associations, dans l'arrondissement de Klouékanmè, on assiste encore à des violations flagrantes et traumatisantes des droits de l'homme.

Pour mieux comprendre la situation des filles destinées à ces formes de mariage et celle des femmes les ayant subies, cette recherche s'est donné pour tâche d'analyser le rôle de la communication dans le mariage chez les Aja de Klouékanmè. Ceci permet de signaler qu'à Klouékanmè certaines filles et femmes mariées ne jouissent pas plus de l'article 9 de la Constitution de la République du Bénin que de l'article 119 du Code des personnes et de la Famille en vigueur dans le pays. Nous nous sommes donc posé les questions suivantes :

- Quelles sont les différentes étapes du processus de mariage dans la tradition Aja ?
- Quelles sont les formes de communication liées au processus de mariage chez les Aja ?
- Quelles sont les forces et faiblesses du processus de communication dans le mariage chez les Aja ?

C'est pour répondre à ces différentes interrogations que le sujet intitulé : **« Apport de la communication dans le processus du Mariage Traditionnel Aja »** a fait l'objet de cette étude.

Le développement du présent sujet s'articule autour de trois chapitres. Le premier aborde la problématique et la méthodologie, la deuxième présente la monographie et le cadre théorique de l'étude et enfin le dernier fait ressortir les résultats obtenus, les analyses faites et quelques suggestions en vue d'un meilleur épanouissement de la femme Aja.

CHAPITRE I : Problématique et Méthodologie

1.1 Le Problème

Au Bénin et plus précisément en milieu Aja, le mariage d'une fille reste et demeure un mystère pour elle-même car elle ignore tout sur son futur époux qui lui sera choisit par ses parents. Peu importe si elle le connaissait ou pas ou même si elle veut l'épouser parce que la décision ne lui revient pas. C'est ce que confirme : (de Dravo ; 2003 :, 7) quand il dit « Dans la tradition africaine et plus précisément béninoise, l'engagement des futurs époux dans le processus du mariage ne nécessite pas toujours leur consentement en général et en particulier celui de la jeune fille ». Elle est également considérée comme n'ayant aucun pouvoir juridique. La pratique seule lui donne quelque importance. Elle a ainsi souvent l'administration du ménage ; elle peut se constituer un pécule avec le produit de la vente de certains objets de sa fabrication. Elle fait partie des biens de l'homme et de son héritage » article 127 du coutumier du Dahomey des années 1931. Cet article n'a plus toute sa valeur aujourd'hui puisqu'on constate que beaucoup d'approches défendent l'équité, la parité, l'autonomisation des femmes. Mais malgré les efforts du gouvernement, pour promouvoir la femme force est de constater que dans les zones reculées les jeunes filles sont enlevées des salles de classe pour être données en mariage. Elles ne terminent donc pas leur formation scolaire. De la même façon elles sont enlevées des ateliers d'apprentissage pour les mêmes raisons. Du coup si elles ne sont pas malines leur activité principale se résume à la reproduction. Or dans la constitution Béninoise, il est écrit : « tout être humain a droit au développement et au plein épanouissement de sa personne » il est évident qu'une femme dans les conditions précitées ne soit épanouie. Ces filles sont donc vouées à une vie d'esclave ou en d'autres termes, elles dépendent entièrement du leur mari qui leur a été imposé. Alors qu'il est clair dans le code des personnes et de la famille en son article 119 que « chacun des futurs époux même mineurs, doit consentir personnellement au mariage ». De plus il faut noter que toute la charge du foyer

repose uniquement sur l'épaule de la femme qui assure l'alimentation de son mari et celle des enfants et il arrive même qu'elles fassent des avances gagées, dans les exploitations agricoles, par les récoltes à venir ou, plus simplement, des prêts à leur époux.

Notons également que la femme Aja ignore tout de ses droits, « malgré sa fonction irremplaçable dans la reproduction, elle n'intervient jamais comme vecteurs de l'organisation sociale » (Meillassoux, 1975). Tout ce qu'elle a vu faire ou entendue dire repose sur des devoirs. Ce qui pose un réel problème de communication parce que nous n'ignorons pas que la femme en tant qu'être humain a des droits. L'article 122 du Coutumier du Dahomey stipule : « Les relations au cours du mariage sont placées sous la règle de l'obéissance au mari. La femme doit s'occuper du ménage et des enfants jusqu'à l'âge de 3 à 5 ans. Elle doit fidélité au mari, l'homme doit bien traiter sa femme, la loger la nourrir et la vêtir. Il n'est pas tenu à la fidélité... ». Il est clair que dans cet article la femme a aussi bien des droits que des devoirs. Alors pourquoi aujourd'hui dans l'arrondissement de Klouékanmè la femme ne bénéficie même plus des avantages cités dans cet article. Les gains de la femme la nourriront, elle et ses enfants, au cas où le mari ne pourrait le faire. Enfin, elle peut aider sa famille d'origine et même, à l'occasion, sa belle-famille. (Tardits, 1962). Tout se résume donc au sort ou encore mieux à la tradition. Elle s'abandonne à la pratique sans contrainte, et toutes celles qui tentent de s'y opposer sont sévèrement punies. Etant donné que les femmes autour d'elles sont mariées de la même façon, alors c'est devenu la règle. Le mariage n'est certes pas une affaire privée comme disait Laburthe et Bureau en 1971 mais ce n'est pas pour autant qu'il doit exclure le consentement des principaux acteurs. Après tout, ce sont eux qui se marient et qui sont censés vivre ensemble pendant le restant de leur vie. Même si le mariage apparaît d'abord comme une alliance entre deux groupes familiaux, le consentement des deux intéressés n'est jamais totalement absent des démarches contractuelles et rituelles » (Laburthe et Bureau, 1971). Le fait

d'interrompre la formation des filles à peine pubertés pour les envoyer en mariage, porte à croire que le mariage est plus important que l'instruction de ces filles. En milieu Aja où ce phénomène prend beaucoup plus d'ampleur, on constate qu'il se présente sous plusieurs formes. En effet, chez les Minan, kpla, Ouatchi et Aja, la demande est adressée de Chef de famille à Chef de famille. Le chef de famille qui reçoit la demande doit obligatoirement consulter le père et la mère de la fille, puis le Conseil de famille décide en dernier ressort. Le consentement de la mère au mariage est très important en raison de son influence morale. Il ne peut être passé outre que rarement et jamais si le père étant mort, c'est l'un de ses frères, le tuteur de l'enfant, qui le remplace. L'avis de la mère est alors prépondérant, surtout si elle est opposée au mariage. Le Conseil de famille juge alors en dernier ressort (article 72 coutumier du Dahomey). « Chez les adja c'est le chef de famille c'est-à-dire le plus ancien qui reçoit la demande de l'intruit. L'avis du père est d'abord requis. La mère et le frère germain de la fille sont aussi consultés. Ce n'est qu'après cela que le conseil de famille est réuni pour donner la solution définitive » (Tidjani, 1998). Ce type de mariage décrit par l'auteur et le coutumier encore appelé mariage par dot n'est pas le propre de Klouékanmè. A côté de celui-ci nous avons aujourd'hui le mariage par échange et le mariage par rapt. Ce dernier se présente sous trois formes :

- l'enlèvement de la fille organisé par elle-même pour échapper au mariage sans consentement proposé par son père.
- l'enlèvement de la fille par un homme à son insu et à l'insu des parents. Ceci pour raison d'incapacité de payer la dot.
- l'enlèvement de la fille organisé par le père en cas de refus par la fille du choix fait par ce dernier.

« A l'origine le mariage par échange était la règle. La famille qui donnait une femme à une autre famille exigeait de celle-ci une autre femme de façon que le capital femme du groupement ne fût pas démuné. Les difficultés de réalisation

du contrat sous sa forme primitive ont donné naissance à l'institution de la dot qui est non pas le prix de la femme mais la possibilité donnée à une famille dont sort une femme, de la remplacer autrement qu'en exigeant immédiatement de sa nouvelle famille une autre femme qu'elle pourrait être dans l'impossibilité de lui donner » (coutumier du Dahomey article 49). La dot qui à l'origine avait un caractère symbolique selon l'article 142 du Code des personnes et de la Famille a perdu toute son originalité et ne cesse d'augmenter de prix. En effet, d'unealebasse de vin de palme pour demande de main, on est passé actuellement dans le cas général à douze mille francs. C'est à dire que la dot ne revêt plus un caractère symbolique comme prévu dans le Code des Personnes et de la Famille.

De ces constats, il se dégage clairement que le mariage dans la tradition Aja ne respecte presque jamais le consentement de la jeune fille. Alors il se pose ici les questions suivantes :

- Quels sont les différentes étapes du processus de mariage dans la tradition Aja ?
- Quels sont les niveaux et formes de communication au sein du mariage Aja ?
- Quel est le rôle de la communication au sein du mariage Aja ?

C'est pour répondre à ces interrogations que le sujet intitulé : « **Apport de la Communication dans le processus du Mariage Traditionnel Aja** » a fait l'objet de cette recherche.

La présente étude fera une présentation de différentes formes de mariage et s'appesantira plus sur la forme traditionnelle standard de l'Arrondissement de Klouékanmè.

1.2/ Clarification de quelques concepts

Cette partie permet de clarifier le contenu scientifique donné aux concepts clés du thème. Les principaux concepts concernent respectivement : la communication, le mariage, le mariage traditionnel.

Mariage : le mariage désigne tout à la fois cérémonie (civil ou religieux), acte symbolique et institution sociale. La légalisation de l'union entre deux personnes de sexes opposés (AKPLO, 2012).

Le Mariage Traditionnel : le mariage traditionnel est un acte symbolique et institution sociale assurant l'union de deux personnes de sexes opposés et fondé sur la tradition (AKPLO, 2012).

Communication : la communication est l'action de communiquer, d'établir une relation avec autrui, de transmettre quelque chose à quelqu'un, c'est aussi l'ensemble des moyens et techniques permettant la diffusion d'un message .Elle est également considérée comme un système complexe qui prend en compte tout ce qui se passe lorsque les individus entrent en interaction et fait intervenir à la fois des processus cognitifs, affectifs et inconscients (cours d'information et communication 2013).

Aspects juridique, économique et socioculturel du mariage

Le mariage qui est un acte social s'observe à toutes les époques et sous tous les cieux. Il présente un caractère rituel et parfois encore religieux. Il est donc une institution dont il s'avère indispensable d'analyser la dimension juridique et les aspects économiques et socioculturels (KONGABE,2010).

o Aspect juridique du mariage

L'approche juridique du mariage prend en compte les principaux aspects mis en évidence par les sciences humaines et sociales. Ainsi, le mariage est défini comme « l'union légitime d'un homme et d'une femme en vue de vivre en

commun et de fonder une famille, un foyer » (Cornu, 1987). C'est aussi « l'union stable de l'homme et de la femme, résultat d'une déclaration reçue en forme solennelle en vue de la création d'une famille » (Guillien et Vincent ,1985).

De cette première approche, nous pouvons dire que le mariage a pour objectif premier de fonder une famille, d'où l'idée de vivre ensemble. Cette définition se rapproche plus de mariages coutumiers célébrés dans les sociétés béninoises et africaines.

La seconde approche désigne le " mariage" comme « l'acte juridique créateur de l'union » (GUILLIEN et VINCENT ,1985).

Le mariage est ainsi perçu comme la technique utilisée pour créer un lien matrimonial considéré par le code civil comme un lien de type laïc. Le code civil n'accorde pas d'importance à la question de mariage religieux. Tout au plus, le code pénal exige l'antériorité du mariage civil au mariage religieux.

Il précise que le lien matrimonial est un lien volontaire entre deux personnes libres.

En définitive, il convient de souligner le qualificatif "légitime" donné au mariage. C'est une réalité fondée en droit, juridiquement établie ; une réalité légale. En droit, si la volonté fait défaut ou n'est pas libre, le mariage est nul et de nul effet. Ce qui veut dire qu'en cas de "mariage forcé", il s'agit d'une simple union et non d'un mariage au sens propre du terme.

o Aspect économique du mariage

Le mariage comme souligné plus haut, permet de fonder une famille. La famille est une unité économique de production car elle est susceptible de produire, de consommer, d'épargner, etc....Mieux elle est le « cadre préférentiel d'échange social et économique» (Anciant, 1989). La faible productivité, le

caractère rudimentaire des moyens dans une économie essentiellement de subsistance rendent nécessaire la solidarité familiale en mettant l'accent sur la puissance collective plutôt que sur la capacité individuelle.

Ainsi le départ d'un individu rompt l'équilibre interne du groupe familial et en affaiblit les moyens de subsistance. Par conséquent, l'exercice de l'autorité des parents sur l'économie de subsistance se trouvera renforcé par le contrôle de l'accès à la femme procréatrice. Car il est souvent dit : « qui détient la puissance économique détient tout le pouvoir ».

Le phénomène économique apparaît aussi à travers le mariage dans la mesure où il entraîne une circulation et une consommation de richesses, un échange de biens ou services qui créent une coopération bien étendue entre familles. De ce fait, le mariage par le biais de la dot passe d'une économie de subsistance à une économie d'échange. Il revêt par ailleurs un aspect socioculturel.

o Aspect socioculturel du mariage

Pour les socio-anthropologues, le mariage est défini comme « l'institution sociale selon laquelle les personnes de sexe différent s'unissent de façon durable pour constituer une famille » (Alain, 1966).

Le mariage comme fait social suppose l'union d'un homme et d'une femme ; la différence de sexe s'impose en raison de la régulation sociale de la sexualité qui est un fait universel.

Pour que l'union des époux soit durable, le divorce n'est pas admis par la société à cause des dommages qu'il crée aux conjoints, aux enfants voire à la société.

En outre, le mariage est une institution sociale qui organise les rapports de sexualité entre individus ; ce qui signifie qu'il est une « forme d'organisation

sociale ayant pour fonction sociale et destinée à durer indépendamment des volontés particulières de ses membres » (Alain, 1966).

Selon certains auteurs, il est institué par la société en vue d'exercer une certaine contrainte sur ses membres grâce à l'interdiction de l'inceste. Le groupe social ritualise le mariage, lui fait assurer une fonction précise.

La célébration du mariage implique un changement de statut des nouveaux époux et crée des liens entre les groupes de parenté. C'est là même, la différence fondamentale entre le mariage et autre forme de relation sexuelle temporaire et permanente.

D'autres auteurs insistent non seulement sur le côté social, mais aussi sur la dimension culturelle de l'institution. Ils considèrent le mariage comme une « union socialement organisée et culturellement légitimée, fondant une unité de reproduction... et par-là, une alliance entre les groupes auxquels appartiennent les conjoints » (G. Thines et Lempereur) "culturellement légitimée" par des règles ou coutumes spécifiques à la société. Selon la coutume, le choix du conjoint relève généralement de l'autorité des membres les plus influents des groupes de parenté respective.

1.3/ Revue de Littérature

La communication est l'art de développer et de réaliser une bonne compréhension entre personnes. Elle est un processus d'échange d'informations et de sentiments entre deux ou plusieurs personnes.

Tidjani (1998) dans ses recherches sur le mariage au Dahomey classe les modes de fiançailles en trois genres principaux :

- Le mode ancien ou coutumier qui est caractérisé par l'échange de bons procédés entre deux chefs de famille.

- Le mode moderne ou nouvelle coutume qui se caractérise par le fait que ce sont les jeunes gens qui saisissent les parents de leur choix
- Le mode intermédiaire qui consiste à aménager des occasions de rencontre par les parents entre les deux jeunes gens choisis par ces derniers.

Il met l'accent sur les acteurs du mariage et précise qu'en cas de décès du fiancé, la jeune fille choisit l'un des frères du mari. Ces recherches ont montré que le mariage a évolué du mariage par échange au mariage par dot.

Le mode coutumier exposé par l'auteur n'offre pas la possibilité aux conjoints d'exprimer leur consentement.

Le mariage résultait autrefois d'un accord entre des chefs de lignage. Il était ce qu'un Européen appellerait un (arrangement de familles). Il ouvrait ou prolongeait des cycles d'échanges, établissait des alliances qui prenaient un tour avantageux dans la mesure où l'épouse donnait de nombreux enfants au lignage de son mari. C'est par sa fécondité qu'elle honorait ceux qui l'avaient donnée et qu'elle servait ceux qui l'avaient reçue. Or, depuis 1939, la loi a fait du consentement de la jeune fille une des conditions de validité du mariage. Alors qu'auparavant la séparation était le principal remède à une union malheureuse, des possibilités sont offertes maintenant de prévenir une telle union. Il existait une tradition de liberté sexuelle, mais elle était réservée aux filles des rois dont le statut était différent de celui des femmes qui n'étaient pas issues de la famille royale. La jeune fille peut actuellement soit consentir à un mariage dans lequel elle n'a pas elle-même choisi son partenaire, soit au contraire le choisir et obtenir le consentement de sa famille. Si elle rencontre une opposition de la part de ses parents, il lui est même encore possible de refuser le mari qu'on lui propose, ou de contracter une union en dehors de toute intervention de sa famille si son âge le lui permet (Tardits, 1962).

Dans certains cas, une fille peut être promise dès sa naissance. En effet si une femme accouche dans un autre carré que le sien ou encore si un homme ou une

femme d'une autre famille est de passage dans le carré où elle accouche on attachera l'enfant à la famille de cet homme ou de cette femme qui dira alors Dieu nous a donné l'enfant. S'il s'agit d'un garçon, il sera l'ami de son fils. S'il s'agit d'une fille on l'attache avec un chiffon blanc des colliers ou des bagues : elle est promise en mariage par sa mère, sa grande sœur, sa grand-mère, ou son père s'il se trouve là à un membre de la famille du visiteur. (Gomila et Clarkson, 1983)

Une jeune fille est susceptible d'être demandée en mariage deux ans après qu'elle ait atteint la puberté. Par l'institution de réunions nocturnes au cours desquelles des groupes de compagnes d'âge, à partir de treize ans environ, invitent individuellement des jeunes gens 'a les rejoindre, une fille peut déjà avoir un cercle assez étendu de prétendants éventuels. Des dix-sept ans environ, un mari potentiel recherche les fiançailles en approchant le père de la jeune fille par l'intermédiaire d'un de ses propres compagnons d'âge. S'il est agréé par le père, il doit fournir aux parents des prestations de fiançailles consistant en services agricoles et de construction de maison, ceci avec l'aide de ses compagnons d'âge. Il doit aussi leur faire des cadeaux pendant la période d'un an ou plus qui précède la célébration du mariage. (Forde, 1963).

Les obligations de la communauté comme dans le cas de Klouékanmè sont telles que la fille pubère n'a pas le droit de prendre la parole en ce qui concerne sa procréation. Ce sont les aînées qui décident à sa place, et ils se soucient peu du consentement de la fille. Par ailleurs Meillassoux (1975) dans ses recherches notifie : « la femme pubère est contrôlée, soumise, orientée vers les alliances définies par les obligations de sa communauté, de manière que la procréation s'accomplisse dans le cadre des rapports de filiation masculine ». Les jeunes filles sont donc écartées d'une situation qui les concerne plus que tout et cela laisse paraître un tapis flou de l'avenir qui leur est réservé auprès d'un mari inconnu.

Selon Laburthe-Tobra et Bureau « la condition de la femme mariée en Afrique traditionnelle est celle d'une étrangère, une exilée au sein de la famille de son mari ». Si déjà la femme est étrangère dans la famille de son mari et qu'elle l'est de même près de son mari qui devrait l'aider à intégrer sa nouvelle famille, qu'en serait-il de la relation qui va les lier sur cette longue période de la vie.

Le même auteur notifie: « Même si le mariage apparaît d'abord comme une alliance entre deux groupes familiaux, le consentement des deux intéressés n'est jamais totalement absent des démarches contractuelles et rituelles » Ici l'auteur essaie de démontrer que même si le consentement semble absent, il ne l'est jamais totalement. Même si la femme n'a pas eu la liberté de donner son consentement, elle s'est tout de même résolue à la soumission. Ce qui est une communication non verbale qu'elle développe tout au long du mariage. Des cas de suicide ont été enregistrés dans certaine situation de mariage où la fille a essayé de s'opposer à la décision de ses parents, ce qui témoigne de leur désaccord vis-à-vis du mariage. C'est la seule issue qui reste pour celle qui s'oblige à donner leur consentement.

Dans l'article 68 du Coutumier de Dahomey il est écrit : « Le mariage est fait non par les intéressés, mais par leur père, à défaut de celui-ci, par son frère aîné ou à défaut du frère, par le chef de famille ». Cela témoigne de plus en plus de ce que le consentement des deux parties au mariage n'est pas le plus important dans le processus de mariage. Ce qui supposerait qu'il n'y a pas de relation entre le marié et la mariée avant le mariage. La communication ici se focalise plus sur l'avis des parents.

Dans l'article 72 du même coutumier, il a été notifié que « le mariage étant fait par les parents, l'avis des intéressés n'est qu'une formalité secondaire. Cependant celui du garçon est toujours exigé, celui de la fille ne l'est pas en principe, mais de plus en plus il tend à l'être chez les fon, goun, nago, mina, plus évolués » mais chez les Aja la réalité est encore bien loin. Le garçon est

consulté mais l'avis de la fille est très loin d'intéresser les parents. On suppose simplement qu'une fille bien élevée saura respecter son mari comme cela se doit. Ce qui n'est pas souvent envisagé par les parents est que la bonne entente entre deux personnes dépend forcément de la communication entre elle. Si la communication est mauvaise, la relation l'est forcément et cela a des répercussions, sur l'éducation des enfants sur tout le fonctionnement du foyer. Le mariage peut être défini comme un accord volontaire entre deux individus de sexes opposés qui décident de s'unir dans l'intention de fonder un foyer pour y vivre ensemble. Ainsi défini, le mariage est un acte libre. Il devient « forcé » lorsqu'il est fait sans le consentement d'un des deux partenaires c'est-à-dire contre le gré de la femme ou de l'homme. Mais en Afrique, cette union involontaire est généralement faite contre le gré de la femme qui semble être marginalisée. En Afrique, les causes du mariage forcé sont multiples et multiformes. Selon nos recherches auprès des victimes du mariage forcé au Bénin, le mariage forcé peut être dû à la pauvreté des parents de la fille, à une amitié profonde entre les deux familles, à une sorte de récompense à l'endroit de la famille du garçon par les membres de la famille de la fille. On cite également la création de l'amour par les pratiques occultes par les membres de la famille du garçon si la fille s'y oppose catégoriquement. Aussi, l'envie de certains parents d'appartenir à une famille riche par le biais du mariage « forcé » de leur fille et certains liens familiaux trop élevés peuvent être soulignés. Malgré les efforts fournis par les organisations non gouvernementales et autres institutions de défense des droits de la personne et le respect de la dignité humaine en général et celle de la femme en particulier, le phénomène du mariage forcé reste et demeure une pratique des beaux jours dans nos villes et campagnes (ONG Autre Vie). Le mariage est un échange solennel de consentement entre deux personnes qui s'aiment et qui décident de se mettre ensemble pour fonder une famille.

La famille, cellule nucléaire de base qui voit naître et grandir tout individu doit se construire sur une base solide, avec des personnes capables de discernement qui s'engagent à œuvrer ensemble pour son développement et son harmonie. Mais force est de constater que les causes du divorce trouvent parfois leur origine lointaine dans la période d'avant le mariage. Le mariage par rapt qui fait principalement l'objet de cette étude crée des unions instables qui contribuent de façon significative au phénomène grandissant des enfants de rue (Adéranti, 1999). Cette pratique explique aussi largement les taux élevés de rupture d'union et le taux de remariage en Afrique puisque le besoin de sécurité peut pousser la femme à rechercher des relations multiples (Akplo, 2012)

L'une des obligations essentielles du mariage est le devoir de cohabitation entre époux. Ainsi, les époux s'obligent à une communauté de vie. Ce qui les oblige à une communication plutôt efficace. Dans la vie commune, ils se doivent respect, secours et assistance. Les époux ont également le devoir d'assurer ensemble la direction morale et matérielle de la famille. Cela implique pour eux notamment, de surveiller l'éducation des enfants et de préparer leur avenir. Une mauvaise communication entre les époux influence considérablement l'éducation des enfants.

1.4 Les Objectifs et les Hypothèses de recherche

Objectif général

L'objectif général de cette étude est d'analyser l'apport de la communication dans le mariage chez les Aja de Klouékanmè (sud-est du Bénin).

De cet objectif général découlent les objectifs spécifiques suivants

- (1) inventorier les étapes du processus de mariage chez les Aja ;
- (2) analyser les formes de communication liées aux étapes du mariage chez les Aja ;

(3) évaluer les faiblesses du processus de communication dans le mariage chez les Aja.

Hypothèse générale

«La communication au sein du mariage traditionnel Aja est centré sur le dialogue entre les familles» ainsi s'énonce l'hypothèse générale qui sous-tend cette étude.

Les hypothèses spécifiques sont formulées comme suit

- dans 60% des cas les étapes du mariage ne sont pas respecté chez les Aja ;
- le dialogue entre les familles est la principale forme de communication chez les Aja ;
- le manque de dialogue entre les parents et la jeune fille est la principale faiblesse du processus de communication dans le mariage chez les Aja.

1.5 Méthodologie

Choix du site et de la population

Ayant fait tout notre cursus secondaire dans l'arrondissement de Klouékanmè on à eu la chance d'assister à des mariages traditionnels et la plupart du temps d'en entendre parler. C'est cela qui motive le choix porté sur l'arrondissement de Klouékanmè, retenu comme site de la présente étude.

Le phénomène de mariage concerne aussi bien les hommes que les femmes mariées. Ainsi le choix de la population porte sur les ménages car il faut vivre le mariage avant de pouvoir donner des informations à propos.

Des entretiens ont été organisés avec certaines personnes ressources pour mieux appréhender le phénomène :

- le chef d'arrondissement (CA) de Klouékanmè a été contacté pour mieux orienter la recherche par rapport aux villages cibles ;
- Les chefs de village étaient en même temps des personnes ressources et enquêtés car c'est l'un deux qui nous a fait l'histoire de Klouékanmè ;
- Les agents de La brigade de gendarmerie de Klouékanmè étaient régulièrement visités pour assister au règlement des conflits conjugaux ;
- Les para juristes étaient des personnes ressources parce qu'ils aident la population à régler certains problèmes sans recourir à la justice ;
- Les hommes et les femmes mariés ont été enquêtés parce que le phénomène de mariage concerne les couples.

Echantillonnage

Ne pouvant pas enquêter toute la population de l'arrondissement de Klouékanmè, un échantillon de cette population a été choisi. Un échantillon est un sous ensemble d'une population mère. Pour cette recherche on a l'échantillon typique ou par choix intentionnel qui est une technique fondée sur le choix raisonné en fonction de l'orientation que le chercheur veut donner à ses investigations. Il n'existe pas de formule particulière toute faite pour déterminer la taille d'un échantillon.

Cependant, de façon plus ou moins conventionnelle, nombre d'auteurs conseillent de prendre comme taille pour un échantillon exemplaire, le minimum conseillé pour les échantillons probabilistes c'est-à-dire au moins trente (30) unités dans la population mère considérée pour prétendre à une représentativité. Nous avons donc choisi pour échantillon trente (30) mariés par village et nous

travaillerons dans 3 villages fréquemment touchés à savoir : Agblécomè, Davitohoué, Séglahoué.

Tableau I: échantillonnage

Arrondissements	villages	Nombres de personnes à enquêtés
KLOUEKANME	Agblécomè	Hommes : 15
		Femmes : 15
	Davitohoué	Hommes : 15
		Femmes : 15
	Séglahoué	Hommes : 15
		Femmes : 15
Total	3	Hommes : 45
		Femmes : 45

Source : Données de l'enquête

Au total, il s'agit donc d'un échantillon typique de quatre-vingt-dix (90) mariés dans une population de seize mille neuf cent huit (16908) habitants dont huit mille sept cent vingt une (8721) femmes, huit mille cent quatre-vingt-sept (8187) hommes, et deux mille sept cent cinq(2705) ménages.

Données et informations collectées

Il a été question dans cette partie de se renseigner sur les conditions de mariage, sur les relations entre les mariés avant et après le mariage, s'informer sur le dialogue entre les mariés au foyer et plus précisément la communication au sein du couple et les conséquences possibles sur l'environnement immédiat.

Techniques d'enquêtes

Le mariage traditionnel est un fait social. Son organisation se fait dans la majorité des cas dans le cercle familial. Il est donc opportun pour mieux l'analyser, de séjourner dans le milieu afin d'assister au phénomène et d'échanger avec le groupe cible.

A cet effet, les techniques de collecte utilisées ont été la recherche documentaire, l'observation et l'entretien.

Le guide d'entretien a été élaboré en deux grandes articulations. La première est prioritairement adressée aux personnes ressources telles que les chefs de village. La deuxième est administrée aux hommes et aux femmes mariées des villages ciblés.

La technique d'observation a été utilisée pour permettre d'être en contact direct avec le fait et d'étudier le phénomène dans son milieu, dans son contexte, dans le temps et dans l'espace. Le questionnaire a permis d'obtenir des réponses précises.

Technique d'analyse

Le dépouillement des fiches s'est déroulé manuellement. En vue d'éviter les pertes d'information, les données recueillies ont été traitées selon les thèmes. Les réponses obtenues regroupées par thèmes, sont traitées puis saisies grâce au logiciel Excel.

CHAPITRE II : MONOGRAPHIE ET CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE

2.1. Monographie

2.1.1. Phases de l'étude

L'étude comporte trois étapes à savoir :

- Une enquête exploratoire : au cours de cette étape, l'arrondissement de Klouékanmè a été parcouru pour constater la réalité des formes de mariage dans le milieu, ce qui a permis de savoir que ce phénomène constaté ailleurs existe aussi dans cette zone de Klouékanmè. Au cours de cette même étape, certaines personnes ressources ont été contactées telles que le chef d'arrondissement (CA) de Klouékanmè, des chefs religieux, les agents de la brigade de Klouékanmè auprès de qui on a assisté à des audiences sur le mariage traditionnel Aja;
- Une pré-enquête : au cours de cette étape, le questionnaire et le guide d'entretien ont été testés ;
- L'enquête proprement dite : au cours de cette étape le questionnaire a été administré dans plusieurs villages de l'arrondissement de Klouékanmè et les informations satisfaisantes obtenues ont permis de bien analyser et traiter le phénomène de mariage traditionnel en milieu Aja.

2.1.2. Présentation générale de l'arrondissement de Klouékanmè

Pour avoir parcouru plusieurs départements du Bénin, on a assisté dans beaucoup de villages du territoire à des enlèvements de jeunes filles.

Le choix est porté sur l'arrondissement de Klouékanmè parce que les manifestations du mariage traditionnel sont très fréquentes dans cette localité et prend plus d'ampleur.

L'ambition ici est d'aider la communauté socioculturelle de l'Arrondissement de Klouékanmè à mieux gérer la composante femme pour en tirer beaucoup de

profits. Cette population étant composée de huit mille sept cent vingt-une (8721) femmes soit un pourcentage de 51,58 % et huit mille cent quatre-vingt-sept (8187) hommes soit un pourcentage de 48,42 %, ce pourcentage de femmes constitue un atout pour le développement de la commune si elles sont bien gérées. Ainsi avant d'étudier l'apport de la communication dans le processus du mariage traditionnel Aja, il serait bon de présenter cette localité.

2.1.2.1 Données sociologiques et monographiques du cadre d'étude

- **Situation géographique**

L'arrondissement de Klouékanmè est l'arrondissement central de la commune de Klouékanmè située dans le département du Couffo. Il est limité au Nord par L'arrondissement d'Adjahonmè, au Nord-ouest par l'arrondissement de Hondjin, au Nord-est par l'arrondissement d'Ahogbèya, au Sud-est par l'arrondissement de Tchikpé et au sud-ouest par l'arrondissement d'Ayahohou.

- **Climat et Hydrographie**

Selon le plan communal de développement (PCD) de Klouékanmè à l'instar de tout le département du Couffo, l'arrondissement de Klouékanmè jouit d'un climat subéquatorial humide et chaud, avec deux (02) saisons pluvieuses et deux (02) saisons sèches. La pluviométrie annuelle varie entre 900 et 1200 mm. Le réseau hydrographique est constitué du fleuve Couffo et de ses affluents. Le Couffo fait une frontière naturelle entre la Commune de Klouékanmè et le département du zou. Les affluents du Couffo tels que : Sawa, Lahoun, Hounto, sont des cours d'eau qui baignent la commune de Klouékanmè.

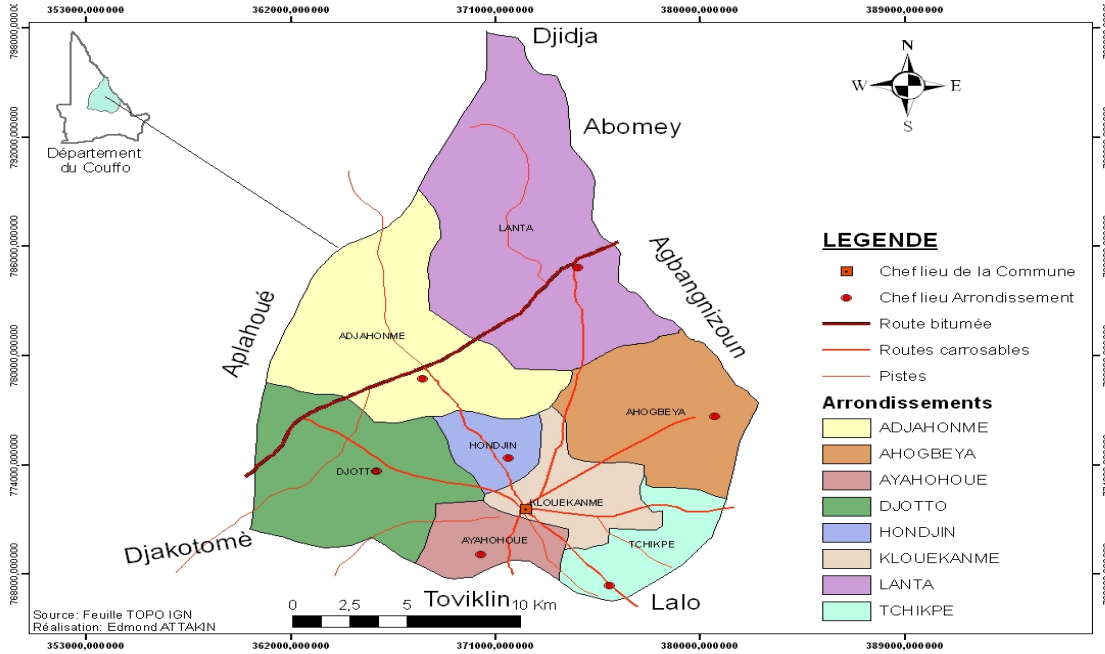


Figure 1: Situation administrative de la commune de Klouékanmè

✓ Relief, sol et végétation

Selon le PCD (2004) de Klouékanmè, l'arrondissement de Klouékanmè est situé sur un plateau. Son sol est ferrugineux. Mais on y rencontre un bas-fond appelé "tan" situé non loin de l'hôpital de zone. Les sols de Klouékanmè sont favorables aux cultures saisonnières comme le maïs, le niébé, l'arachide, le manioc, le gombo, le piment, la tomate et autres. Les cultures pérennes de rente sont les fruitiers. Sa végétation est dégradée à cause de la pression démographique et l'exploitation des sols par les hommes.

2.1.2.2 Cadre humain, socio-économique et culturel

• Cadre Humain

✓ Approche historique

Selon les propos de Agbotan Marcellin, chef du village Ehouzou, l'histoire de Klouékanmè se présente comme suit : Au temps des rois, Abomey gouvernait

jusqu'à l'actuel Klouékanmè et toute cette zone était appelée le Département d'Ouest. Pour contrôler les ennemis qui pouvaient attaquer le Royaume d'Abomey par ce côté, le roi Agadja a pris un de ses petits-fils le nommé Agbotan et sa famille avec une armée de quarante-une (41) personnes pour les installer dans cette zone. Agbotan est donc le premier à s'installer dans la zone de l'actuel Klouékanmè. Il est un fils de Goudou un homme de Tado devenu Aboméén dont voici l'histoire : les deux (02) parents de Goudou sont de Tado et sont amis de l'un des fils de Akaba le futur roi Agadja qui allait à la chasse à Tado. Ce chasseur, ami du couple a commencé par faire la cour à la femme à l'insu de son mari. Le jour de son intronisation comme roi à Abomey, il a invité le couple de Tado c'est-t-à-dire les parents de Goudou. Ces derniers sont venus avec Goudou qui était bébé. Au cours des cérémonies, la femme de Tado a joué sous la permission de son mari, les mêmes rôles que les femmes de l'intronisé. C'est ainsi qu'après les cérémonies, l'intronisé a dit à l'homme de Tado qu'avec tout ce que sa femme vient de faire au cours de la cérémonie qu'elle ne peut plus rentrer avec lui et qu'il devra donc lui laisser sa femme contre tout ce qu'il voudra. Après mure réflexion, l'homme de Tado a accepté de prendre la fortune et de laisser sa femme. L'enfant étant encore très petit, il l'a laissé à sa femme. Cet enfant, ayant grandi dans la maison du roi est considéré comme un prince. Ce fait qui consiste à considérer un enfant d'autrui comme prince énerva les vrais princes qui commencent à l'écarter. Pour mettre fin à cette situation, le chef de famille demande qu'on mélange tous les enfants sans distinction. C'est ce mélange prononcé par ce dernier qui signifie en fon "Goudou" d'où le nom Goudou donné désormais à ce fils adoptif du roi qui est d'Abomey jusqu'à nos jours. La mère de Goudou porte le nom de Nanyé Houandjilé et reste dans l'histoire d'Abomey jusqu'à nos jours.

Intéressé par le commerce, Agbotan attire les habitants non loin du lieu à s'approvisionner dans son marché qui s'anime dans sa maison d'où le nom

Agbotanhoué selon les fon et le nom Gbotanhoué donné à ce marché par les Aja. Ce nom qui signifie donc le marché de la maison d'Agbotan est demeuré jusqu'à aujourd'hui.

Après son installation dans la zone, les femmes d'agbotan et toute son armée ont été confrontées au problème de pénurie d'eau. Elles allèrent chercher l'eau au fleuve couffo. Pour remédier à cette corvée d'eau, Agbotan a fait construire une citerne dans sa maison. Comme son marché s'anime nuit et jour, un jour, un Aja venu acheter dans son marché est tombé dans la citerne et en est mort. Or Agbotan à l'instar des rois d'Abomey, par l'intermédiaire de ses esclaves possède un vaste champ de pois d'angole. Ainsi après les cérémonies funèbres du défunt Agbotan a décidé de déplacer le marché dans le champ de pois d'angole. C'est ainsi que le nom de Klouékanmè fut prononcé pour la première fois par ce dernier. Ce nom de Klouékanmè pour les fon et de kluikanmè pour les Aja est resté aussi bien pour le marché que pour la commune. Malgré le nom de Klouékanmè ou kluikanmè, l'appellation "Agbotanhoué" ou "Gbotanhoué" n'a pas disparu. C'est cet homme Agbotan qui a donné de place à tous les autres fon qui sont venus après lui à Klouékanmè. Abomey étant situé au Nord de Klouékanmè, les fon ayant quitté Abomey ont préféré s'installer entre le couffo et le marché Klouékanmè alors que les Aja ont choisi s'installer du côté opposé des fon.

Avec les divisions administratives et la création des départements, le fleuve couffo est devenu une frontière naturelle entre l'actuel département du zou et l'actuel département du Couffo auquel appartient Klouékanmè.

Source orale : Agbotan Marcellin Chef du Village Ehouzou de Klouékanmè

Il faut signaler qu'aujourd'hui les adja sont plus nombreux que les fon dans l'arrondissement de Klouékanmè et se réclament propriétaires terriens. Mais, les petits fils d'Agbotan et d'autres fon sont toujours présents dans l'arrondissement de Klouékanmè et ont maintenu les coutumes et la langue fon.

- **Démographie**

L'arrondissement de Klouékanmè d'après le Recensement Général de la Population et des Habitants (RGPH) de 2002 compte 16908 habitants dont 8721 femmes, 8187 hommes et 2705 ménages.

On distingue dans cet arrondissement deux (02) principaux groupes ethniques qui sont les adja et les fon.

- **Croyances et normes**

La population de Klouékanmè est majoritairement animiste et adore plusieurs divinités. L'introduction de la religion chrétienne pratiquée par une minorité influence d'une manière ou d'une autre le comportement traditionnel de la population. Dans cet arrondissement pour parler des religions chrétiennes on peut citer : la religion Catholique, le christianisme céleste, l'Assemblée de Dieu, la religion baptiste, la religion méthodiste, l'Union Renaissance d'Homme en christ, la religion Apostolique, à côté de celles-ci se trouvent les religions traditionnelles dont les divinités les plus adorées sont atingali et thron kpéto déka.

On note dans cette localité un synchrétisme religieux qui se manifeste par l'adoration de plusieurs dieux à la fois.

- **Organisation sociopolitique administrative**

L'arrondissement de Klouékanmè est administré par le chef d'arrondissement qui est aidé dans ces fonctions par les chefs de village. Le chef d'arrondissement et les chefs de village constituent les membres de l'administration. L'Arrondissement comporte dix (10) villages à savoir: Ehuzu, Zouvou, Trotoyoyou, Agblécomè, Hlonhlonmitonhou, Davitohoué, Séglahoué, Tchanvédji 1, Tchanvédji 2 et Agbodonhoungnin.

- **Situation socio-économique**

La population de Klouékanmè dans son ensemble se livre surtout à l'agriculture. Les principales cultures dans cette localité sont : le maïs, le manioc, le niébé, le piment, la tomate, le gombo, l'arachide.

En plus de l'agriculture, certains ménages se livrent aux transformations de certains produits agricoles et aux petits commerces. Les femmes sont nombreuses dans ce secteur car elles produisent et transforment.

Certains hommes se livrent à la conduite de taxi moto qui devient de plus en plus nombreux et facilite le déplacement de la population. Il existe également dans l'arrondissement des écoles primaires et collèges privés comme publics. On note un centre de promotion sociale (CPS), un grand marché, un hôpital de zone, un dispensaire, des dépôts pharmaceutiques, une circonscription scolaire, une gendarmerie, la mairie, une recette perception, un service des postes et télécommunications, un service de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), un service de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) et un service du Centre Communal de la Promotion Agricole (Ce CPA).

2.2 Cadre théorique de l'étude

Le fondement théorique de cette étude s'inspire du modèle de De Fleur et de ceux de Rogers et Proschaska.

2.2.1 Le modèle de De Fleur

De Fleur s'interroge sur deux constats antérieurs pour proposer en 1970 un modèle psychodynamique de la communication. Il s'agit :

- du pouvoir attribué aux médias de masse
- des théories psycholinguistiques de l'apprentissage.

En effet, De Fleur parle du pouvoir attribué aux médias de masse c'est -à-dire que les mass médias ont une puissance qui fait souvent effet sur la cible qui les

écoute. En faisant un lien avec le thème de notre étude, on peut dire qu'à travers les messages que diffusent les radios communautaires sur les conséquences du mariage traditionnel Aja et plus particulièrement le rapt qui est l'enlèvement de la jeune fille contre son gré, il doit y avoir des changements dans le comportement des jeunes garçons et des parents qui perpétuent cette tradition à cause de l'influence qu'ont les mass médias sur eux.

On entend par théorie psycholinguistique de l'apprentissage, les émissions, les débats, les sensibilisations qui sont diffusées par les radios communautaires sur le phénomène de l'enlèvement des jeunes filles pour montrer aux populations les méfaits de ce phénomène et les risques qu'elles courent.

En résumé, c'est tout ce que font les radios communautaires dans le but d'emmener les populations à rompre avec le mariage par rapt.

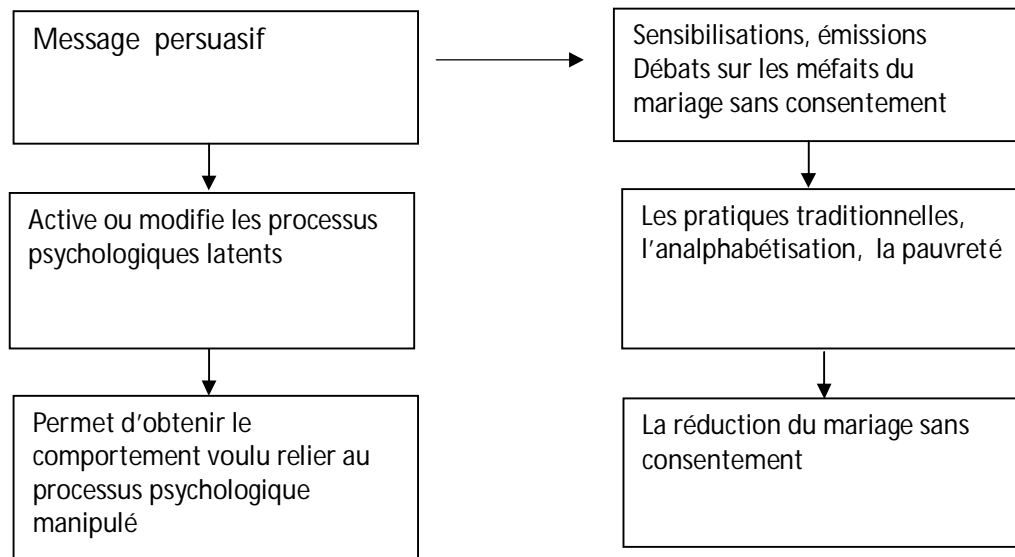
Ce modèle psycholinguistique de la communication est résumé par le modèle mécaniste S-O-R

Le S stimulus signifie le message persuasif. Il s'agit dans notre étude des sensibilisations qui sont faites par les radios communautaires sur le phénomène et qui peuvent persuader comme ne pas persuader malgré le pouvoir des médias.

O: l'organisme, c'est – à- dire le récepteur qui voit ces processus.

R: la réaction c'est- à- dire l'effet qui devrait correspondre au comportement que la source désire susciter chez le récepteur.

Dans le cadre de notre étude, cette réaction est d'abandonner la pratique du mariage par rapt, de faire changer de comportement aux populations.



Articulation des Eléments et des Processus [schéma du modèle de Defleur, (1970)]

2.2.2/ Les modèles de Rogers et Proschaska.

Les étapes du changement de comportement sont issues de deux modèles distincts et complémentaires appelés modèles de ROGERS et PROSCHASKA.

Ces deux modèles sont le fruit de plusieurs années d'expérience et d'observation à partir des grandes théories liées au changement de comportement. Ces théories réfléchissent sur l'analyse des comportements et intéressent notre étude ; ce sont:

- la Théorie Sociale Cognitive (T.S.C) ;
- la Théorie de l'Action Raisonnée (T.A.R) ;
- la Théorie des Comportements Interpersonnels (T.C.I) ;
- la Théorie du Comportement Planifié (T.C.P)

2.2.3 Les caractéristiques de ces théories

- La Théorie Sociale Cognitive

Elle est née de la réflexion de Bandura (1986). Sa caractéristique principale est la croyance en l'efficacité personnelle. Selon l'auteur, cette croyance tente de

vérifier jusqu'à quel point la personne est convaincue de réussir à adopter le comportement requis pour obtenir les résultats escomptés.

Dans la pratique, cette théorie détermine la position ou la nature de décision que prend un individu face à un comportement donné.

- La Théorie de l'Action Raisonnée

Elle est de Fishbein et Ajzen (1975). Elle stipule que l'intention seule permet de comprendre le comportement. L'intention de la personne de poser ou de ne pas poser une action donnée.

Le but ultime de cette théorie est de prédire et de comprendre les comportements sociaux. Selon cette théorie, l'intention d'une personne d'adopter ou non un comportement est déterminée par:

- son attitude à l'égard du comportement ;
- l'importance qu'elle accorde à l'opinion des gens qui lui sont proches.

Dans la pratique, elle s'intéresse d'abord à l'opinion des gens, de ses proches, par exemple si tous ses camarades le font et que lui ne le fait pas, il sera mal vu. C'est cet ensemble d'opinion qui influence sa décision.

- La Théorie des Comportements Interpersonnels

Elle est de Triandis (1977) et est liée à la complémentarité de l'intention et de l'habitude. Cette théorie a des ressemblances avec la T.A.R puisque les deux étudient les éléments qui prédisposent la volonté d'adopter ou non un comportement.

Dans le cadre de cette étude, les communications à travers les émissions ; les sensibilisations qui sont faites et la franche collaboration avec les forces de l'ordre de la brigade sont autant d'éléments qui peuvent amener les populations à rompre avec le phénomène du mariage sans consentement.

- **La Théorie du Comportement Planifié**

L'auteur de cette théorie est Ajzen (1985). Elle est liée à la perception du contrôle. Selon Ajzen, (1985): «Pour assurer une prédiction juste du comportement sur lequel l'individu a seulement un contrôle limité, nous devons évaluer non seulement son intention, mais aussi obtenir certains estimés du degré de contrôle qu'il croit pouvoir exercer sur le comportement en question ».

Dans la pratique, la T.C.P évalue non seulement la communication à travers les sensibilisations, les émissions radio diffusées, les débats et autres mais aussi l'efficacité de ces moyens qu'elles utilisent en vue de faire changer le comportement des populations et d'aboutir à un meilleur résultat qui est la réduction du mariage sans consentement.

La synthèse de ces théories nous donne donc le modèle de Rogers et de Proschaska.

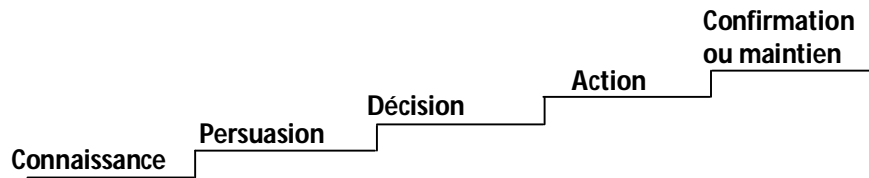
2.2.4 Présentation du modèle de Rogers et de Proschaska

Les auteurs du modèle du changement de comportement sont partis chacun de son modèle.

Pour Proschaska, le changement de comportement résulte de cinq étapes que sont : la Pré-contemplation, la Contemplation, la Décision, l'Action et le Maintien.

Quant à Rogers, le processus du changement de comportement se subdivise en cinq phases : la Connaissance, la Persuasion, la Décision, l'Exécution et la Confirmation.

A partir de ces deux modèles, ils sont arrivés aux processus ou escaliers du changement de comportement qui se présente comme suit:



Escalier du changement de comportement de Rogers et Prochaska (Kongabé, 2010)

- **La Connaissance**

C'est la prise de conscience, ou prise de contact ; la personne prend connaissance de l'information.

- **La Persuasion**

C'est l'étape des attitudes favorables, des images positives, de la discussion ; la personne vérifie et est persuadée des avantages de l'information ;

- **La Décision**

C'est l'étape attitudinale de l'exécution. La personne a l'intention d'adopter le contenu de l'information, cherche des conseils et des appuis ;

- **L'Action**

C'est l'étape comportementale de l'application des informations, des conseils et appuis ; la personne met en application le nouveau comportement ;

- **La Confirmation ou le Maintien**

C'est la reconnaissance des avantages ; c'est l'adoption et la promotion du nouveau comportement comme une nouvelle habitude.

CHAPITRE III : PRESENTATION DES RESULTATS

Cette partie du travail présente les résultats obtenus après enquête sur le terrain, cette rubrique comporte deux parties à savoir : la présentation de quelques résultats statistiques et la présentation des résultats qualitatifs. Elle tient aussi compte des entretiens à divers niveaux. Il sera aussi question ici d'analyser les résultats obtenus. Et enfin quelques suggestions suivront.

3.1. Profil des personnes enquêtées

Les personnes enquêtées pour cette étude sont des femmes et des hommes mariés vivants ensemble.

3.1.1/ Ethnie des enquêtés

Ils sont majoritairement Aja. La figure N 2 ci-dessous donne plus de précisions.

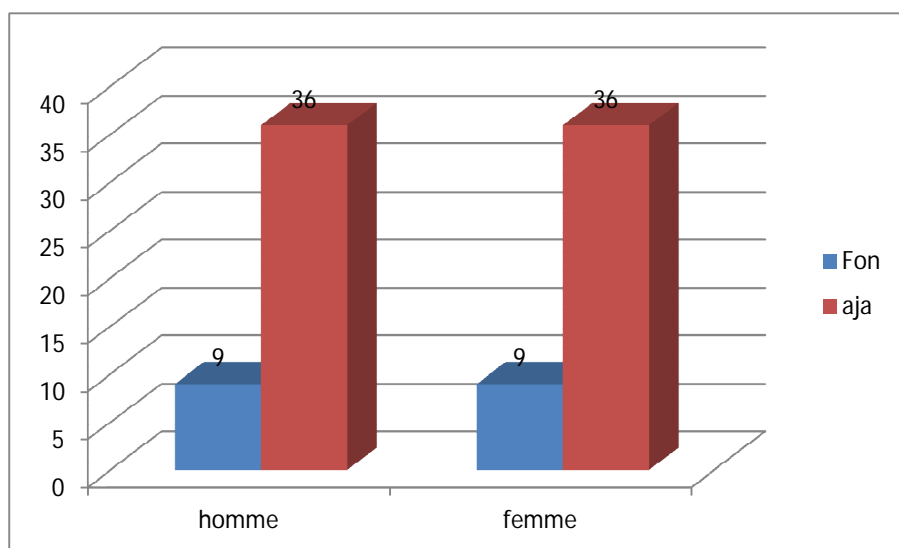


Figure 2: Répartition des enquêtés selon leur ethnie

Source : enquête de terrain, décembre 2013

De l'analyse de cette figure, il ressort que 80 % des femmes enquêtées soit 36 sont Aja et 20 % soit 09 sont fon, idem pour les hommes mariés. La présente étude est donc portée essentiellement sur les Ajas. D'après l'histoire de Klouékanmè, les fon seraient les premiers à s'installer mais de l'analyse de ce

tableau, il ressort que les Adja sont en majorité. Cette majorité des Adja à Klouékanmè s'explique par le fait que Klouékanmè soit plus proche des autres localités du Couffo que d'Abomey. Elle implique donc la dominance des pratiques de la tradition adja dans cette localité.

3.1.2/ Age des enquêtés

Les femmes enquêtées ont entre 20 et 50 ans tandis que les hommes ont entre 25 et 55ans.

Tableau II: Répartition des enquêtés suivant leur âge

FEMMES MARIEES			HOMMES MARIES		
Tranche d'âge	Nombre	Pourcentage	Tranche d'âge	Nombre	Pourcentage
[20 ; 25]	10	22,22	[25 ; 30 [03	6,67%
] 25 ; 30]	12	26,67	[30 ; 35 [05	11,11%
] 30 ; 35]	08	17,78	[35 ; 40 [02	4,44%
] 35 ; 40]	05	11,11	[40 ; 45 [05	11,11%
] 40 ; 45]	08	17,78	[45 ; 50 [05	11,11%
] 45 ; 50]	02	4,44	[50 ; 55 [25	55,56%
Total	45	100	Total	45	100%

Source : enquête de terrain ; décembre 2013

Le tableau II montre que la population des femmes mariées est majoritairement jeune soit 10 femmes ont entre 20 et 25 ans, 12 ont entre 25 et 30 ans, et 08 ont entre 30 et 35 ans ce qui fait un total de 30 femmes sur les 45 enquêtées qui ont entre 20 et 35 ans et les 15 autres restants ont entre 35 et 50 ans. Contrairement aux femmes la majorité des hommes enquêtés ont entre 40 et 55 ans soit 05 qui ont entre 40 et 45, 05 encore qui ont entre 45 et 50 et enfin 25 qui ont entre 50 et 55 soit un total de 35 hommes sur les 45 enquêtés qui ont entre 40 et 55 ans, les 10 restants ont donc entre 25 et 40 ans. De l'analyse de ce tableau il ressort donc que dans les ménages enquêtés les hommes sont plus vieux que les femmes.

3.1.3/ Niveau d'instruction

Tableau III : Répartition des enquêtés suivant le nombre d'instruit

Alphabétisation		Nombres	Pourcentage	
HOMMES	OUI	18	40%	45
	NON	27	60%	
FEMMES	OUI	09	20%	45
	NON	36	80%	

Source : enquête de terrain, décembre 2013

Parmi les hommes enquêtés 60% sont analphabètes et des 40% ont été instruit, en ce qui concerne les femmes, 80% sont analphabètes et des 20% sont instruit. On en déduit que les hommes sont plus instruits que les femmes.

Tableau IV: Répartition des enquêtés suivant leur niveau d'étude

Niveau d'étude		Femmes Mariées		Hommes Mariés	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Primaire		3	33,33	2	11,11%
Secondaire	1	3	33,33	5	27,78%
	2	2	22,22	7	38,89%
Supérieur		1	11,11	4	22,22%
Total		09	100	18	100%

Source : enquête de terrain ; décembre 2013

De l'analyse de ce tableau, il ressort que 06 sur les 09 femmes alphabétisées ont un niveau inférieur ou égal à la classe de troisième et les trois autres ont atteint au moins le niveau de terminale. Quant aux hommes 11 sur les 18 ont atteint au moins le niveau de terminale et les 07 restants ont atteint au plus le niveau de troisième. Il se dégage donc la conclusion suivante : les hommes ont plus de niveau intellectuel que les femmes.

Tableau V: Répartition des enquêtés suivant leur scolarisation

Femmes Mariées			Hommes Mariés			
Scolarisation	Nombre	Pourcentage	Scolarisation	Nombre	Pourcentage	
Oui	09	20	Oui	18	40%	
Non	Non importance	22	48,89	Non importance	15	33,33%
	Manque de moyen	09	20	Manque de moyen	08	17,78%
	Refus des parents	05	11,11	Refus des parents	04	08,89%
Total	45	100	Total	45	100%	

Source : enquête de terrain, décembre 2013

De ce tableau, il ressort que sur les 45 femmes enquêtées, 36, soit 80%, n'ont pas été à l'école en raison de la non importance, du manque de moyen et du refus des parents, respectueusement dans les proportions suivantes : 48,89%, 20% et 11,11%, et les 09 autres sont scolarisés. Du côté des hommes, 18 ont été scolarisés et 27 ne le sont pas en raison de 15 pour la non importance, 08 pour le manque de moyen et 04 pour le refus des parents.

De l'analyse de ce tableau, il ressort que la population enquêtée est majoritairement analphabète et compte tenu des raisons de l'analphabétisme, on voit que l'école n'est pas une priorité pour les parents dans cette région. De plus une petite comparaison entre le taux des femmes alphabétisées et celui des hommes montre que les hommes sont plus alphabétisés que les femmes avec les taux de 20% pour les femmes et de 40% pour les hommes. Les hommes ont donc plus de chance d'être instruits contrairement aux femmes.

3.1.4/ Métier des parents

. Les victimes du mariage sans consentement ont des parents qui sont pour la plupart agriculteurs.

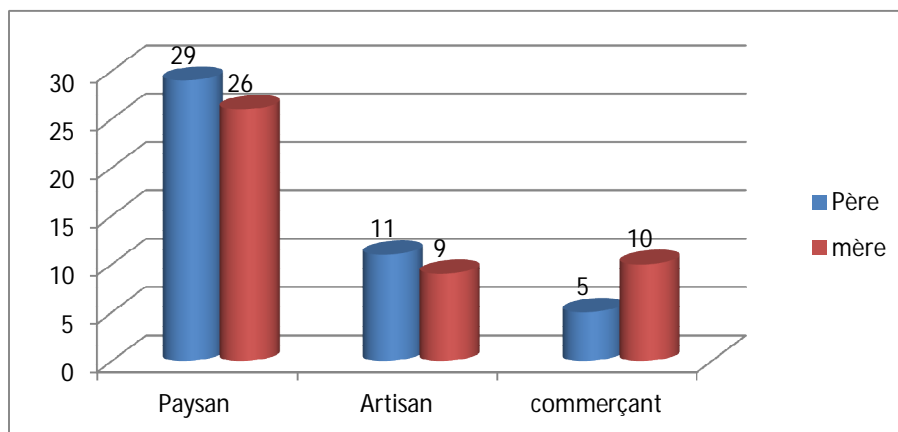


Figure 3: Répartition des enquêtés suivant le métier de leur parents

Source : enquête de terrain, décembre 2013

De l'analyse de cette figure, il se dégage aisément que les parents des victimes du mariage traditionnel sont majoritairement analphabètes et pratiquent l'agriculture.

Aussi bien les femmes que les hommes enquêtés sont majoritairement agriculteurs soit un pourcentage respectif de 53,33 et 55,56. Les tableaux ci-dessous donnent plus de précision

3.1.5/ Profession des enquêtés

Tableau VI: répartition des femmes enquêtées selon leur profession

Femmes mariées		
Profession	Nombre	Pourcentage
Commerçantes	06	13,33%
Agriculteurs	24	53,33%
Couturières	04	08,89%
Tisserandes	01	02,22%

Institutrices	03	06,67%
Coiffeuses	05	11,11%
Tricoteuse	02	4,44%
Total	45	100%

Source : enquête de terrain ; décembre 2013

Tableau VII: Répartition des hommes enquêtés selon leur profession

Profession	Nombre	Pourcentage
Agriculteurs	25	55,56%
Commerçants	09	20%
Artisans	05	11,11%
Enseignants	06	13,33%
Total	45	100%

Source : enquête de terrain ; décembre 2013

3.1.6/ Age au mariage

Les jeunes filles en milieu Aja se marient très précocement, la figure ci-contre y apporte plus de précision

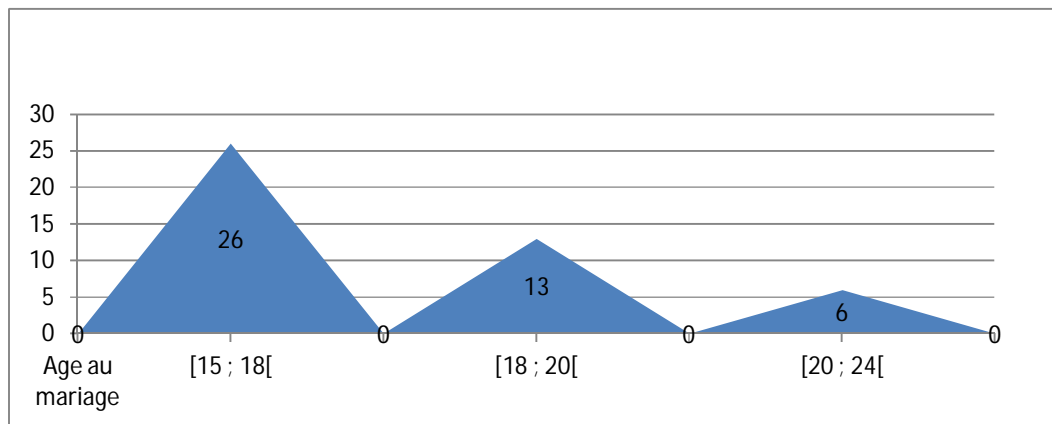


Figure 4: Répartition des femmes mariées suivant l'âge au mariage

Source : enquête de terrain ; décembre 2013

Il ressort de l'analyse de cette figure que la majorité des femmes enquêtées se sont mariées avant l'âge de 20 ans et même plus de la moitié à savoir 26 femmes se sont mariées entre 15 et 18 ans. Il se dégage donc aisément de ce tableau que les jeunes filles dans ces localités se marient très jeunes. Il existe plusieurs formes de mariage traditionnel Aja parmi lesquelles il y a le mariage par échange qui est même reconnu par le coutumier du Dahomey. Ceci se fait de la manière suivante : Après un mariage, si l'homme marié ne trouve pas une autre femme pour remplacer la femme mariée dans sa famille, elle sera remplacée par sa fille aînée.

Ainsi cette fille aînée est destinée à sa famille maternelle avant sa naissance. Pour éviter les problèmes des crises de puberté, certains parents envoient leur fille très tôt dans leur belle-famille pour être élevée par les beaux-parents. C'est en grandissant que cette dernière se rend compte qu'elle est mariée et le mari est un fils de ce foyer ou même le père.

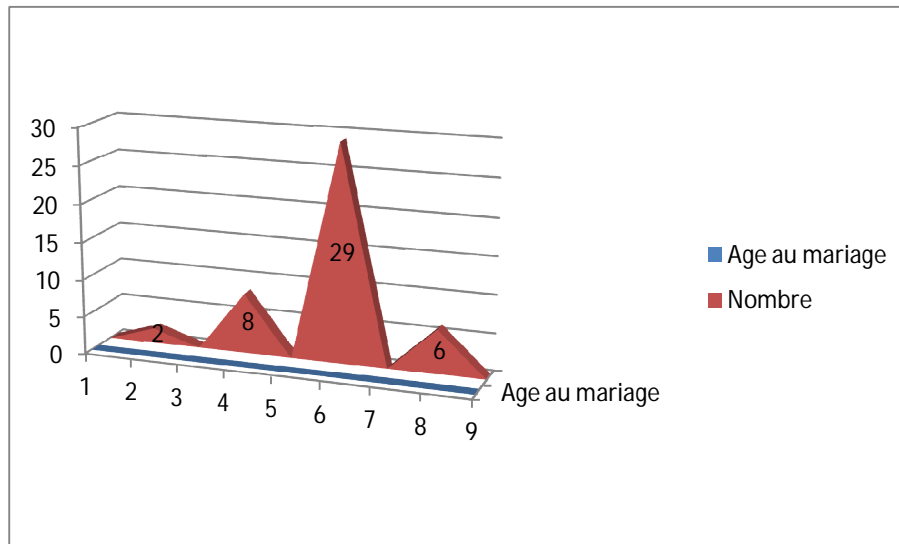


Figure 5: Répartition des hommes mariés suivant leur âge au mariage

Source : enquête de terrain, décembre 2013

De cette figure, il ressort que sur les 45 hommes, plus de la moitié ou plus précisément 29 hommes se sont mariés entre 25 et 30 ans. Il se dégage donc que les hommes se marient bien après l'âge minimal exigé par l'Etat béninois.

En comparant l'âge au mariage des hommes et celui des femmes, il en ressort que les femmes se marient beaucoup plus jeune et même avant l'âge minimal exigé alors que les hommes puisqu'ils doivent obligatoirement payer la dot, ils prennent tout leur temps pour chercher de l'argent.

3.2 Le processus du mariage

Le mariage en pays Aja repose fondamentalement sur la dot. Selon (Akplo, 2011), le paiement de la dot se fait avant la naissance de la fille, à sa naissance ou à son mariage. Le fait de payer la dot avant la naissance ou à la naissance des filles empêche certains parents d'inscrire ces dernières à l'école ou dans un centre de formation. Le montant de la dot n'est pas figé. Il varie d'un mariage à un autre. Le mariage traditionnel Aja se fait suivant les étapes que voici, selon les dires du chef de village de Davitohou monsieur Kounoudji Honoré.

Dans le processus du mariage Aja, il faut noter qu'il y a deux possibilités, à savoir :

- Le père qui trouve une femme pour son enfant

Ce type de mariage se produit souvent quand le fils est poli et aide bien son père dans les travaux champêtres, c'est un cadeau que le père offre à son fils et le fils n'est pas obligé de connaître la fille avant le mariage. Cette femme est appelée 'papachi' ce qui veut dire la femme de papa. Il faut noter que dans la majorité des cas, le montant qui sert à payer la dot de papachi n'est rien d'autre que la dot reçu pour la jeune sœur du garçon. Au cas où le garçon n'aurait pas de jeune sœur cela prend plus de temps parce qu'il faut puiser dans les économies de la famille. Mais le garçon ne considère pas cette première épouse comme sa femme d'où le nom papachi. Il sait que quand il aura son propre champ il pourra se prendre lui-même sa femme.

- Le jeune homme fait lui-même son choix

Ici c'est lorsque le garçon est en mesure de payer lui-même la dot et la plupart du temps c'est souvent au deuxième mariage. La présente étude se basera plus sur ce type de mariage.

Le jeune homme choisit la fille, il peut décider de s'entretenir avec elle ou non mais quel que soit le cas et même la réponse de la fille le jeune homme l'épousera s'il le décide. Il suffit que les parents de la fille, en l'occurrence son oncle et son père soient d'accord pour la demande de main, et le mariage aura lieu. L'opinion de la fille importe peu. Si quoi qu'on fasse elle ne veut pas consentir, c'est alors qu'on utilise les gris-gris et sa mère sera punie pour avoir mal éduqué sa fille.

Mais quel que soit le cas, les étapes suivantes doivent être respectées :

- une fois la fille choisie, l'homme et ses parents son grand frère en particulier ou un de ses amis doit rendre régulièrement visite aux parents de la

jeune fille avec de petits présents ce qui est appelé en langue Aja "gbâmè" cela peut durer plusieurs mois.

- la deuxième étape consiste au paiement du "xotohonho" ce qui veut dire le laisser passer qui est constitué de : une bouteille de Rhum, une bouteille de bière, une bouteille de youki plus douze mille francs mais aujourd'hui ils prennent jusqu'à vingt-quatre mille francs (ce qui est qualifié d'escroquerie)

- c'est à la troisième étape que survint le paiement de la dot proprement dite qui s'élève à cent soixante mille francs dans la majorité des cas cent vingt mille franc pour ceux qui n'ont pas les moyens et il y en a qui prennent deux cent mille francs par pure escroquerie

Les cent soixante mille se partage de la manière suivante :

Cent mille francs pour le père ce qui servira à payer la dot du frère de la jeune fille, quarante mille pour la fille, au cas où le jeune homme paierait cent vingt mille la jeune fille n'a donc droit à rien et enfin, vingt mille francs pour la mère (il est dit que les vingt mille francs servent à essuyer les larmes de la mère qui pleure le départ de sa fille).

- La quatrième étape consiste au paiement du "gbédého" ou encore le "kplèhinyi" ce qui veut dire vous pouvez l'emmener. Il est constitué de : un Dubonnet, du Rhum, du Gin, de la bière, du youki accompagné de six mille francs. L'oncle de la fille remet la main de la jeune fille de façon symbolique à la belle-famille s'il s'agit du premier mariage que célèbre le père dans le cas contraire le père peut également donner la main. Une fois la main de la jeune fille donnée la belle-famille décide de comment elle va rejoindre son nouveau foyer. Si elle est soumise, elle sera escortée par une délégation de sa belle-famille, si elle ne l'est pas, elle sera donc enlevée par force sans date préalable.

- Après le départ de la jeune fille, il y a le rituel familial appelé "xégbé" fait par le père et la mère pour que les ancêtres protèges leur fille dans sa nouvelle vie. Le père utilise un bouc et la mère un mouton accompagné d'une mesure d'haricot, d'une demi bassine de maïs et un sac de sel. Ainsi se

résumant les étapes du mariage en milieu Aja. L'autre forme de mariage qui ne suit aucune règle est l'enlèvement que font les jeunes aujourd'hui parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer la dot. Source : entretien décembre 2013

3.3 Présentation de quelques résultats statistiques

Elle est réalisée sous forme de tableau ; chaque variable fera l'objet d'un tableau et concernera toutes les victimes enquêtées. Tous les tableaux de cette partie ont une source commune : les données issues du questionnaire.

Tableau VIII: Répartition des femmes enquêtées ayant des coépouse ou non

Coépouse		Nombre	Pourcentage
Oui		34	75,56%
Non	Mon mari n'a pas les moyens	07	15,56%
	Pas encore	02	4,44%
	Aucune idée	02	4,44%
Total		45	100%

Source : enquête de terrain ; décembre 2013

De ce tableau, il ressort que la majorité des femmes soit 34 ont une coépouse et des 11 restantes qui n'ont pas de coépouse, 07 trouvent c'est parce que le mari n'a pas encore les moyens d'en prendre une autre sinon il l'aurait déjà prise, ce qui voudra dire que tant que l'homme a les moyens il peut prendre autant de femmes qu'il veut. La polygamie est pour les femmes un pneu secours, la nouvelle qui est venue dans le foyer partage les tâches avec la première et

même quand l'homme n'a pas les moyens, sa femme se propose de l'aider à trouver une nouvelle femme en lui prêtant le montant de la dot.

Tableau IX: Répartition des hommes enquêtés polygames ou monogames

Nombres d'hommes	Nombre	Pourcentage
Polygamie	28	62,22%
Monogamie	17	37,78%
Total	45	100%

Source : enquête de terrain, décembre 2013

De ce tableau il ressort que 66,22% des hommes enquêtés ont au moins deux femmes et 37,78% sont monogames. Ce qui montre que les hommes sont majoritairement polygames dans la localité.

Tableau X: Répartition des femmes enquêtées suivant les relations avec leurs coépouses

Relations avec coépouse	nombre	Pourcentage
Bonne	09	26,47%
Passable	16	47,06%
Mauvaise	09	26,47%
Total	34	100%

Source : enquête de terrain, décembre 2013

Il se dégage de ce tableau ce qui suit : les coépouses s'entendent passablement entre elles puisque 16 ont répondu qu'elles s'entendent passablement avec leur

coépouse et 09 ont répondu qu'elles s'entendent bien avec leurs coépouses et seulement 09 prétendent ne pas s'entendre du tout avec leurs coépouses. En conclusion, les coépouses s'entendent bien entre elles.

Tableau XI: Répartition de femmes enquêtées suivant la liberté dans le choix du mari

Choix de mari		Nombre	Pourcentage	Total	
Oui	Je suis libre de choisir	02	4,44%	09	20%
	Mon père l'a permis	04	8,89%		
	Mon père est mort	02	4,44%		
	Mon père n'était pas au pays	01	2,22%		
Non	Respect de la décision des parents	16	35,56%	36	80%
	Mon père m'en avait déjà trouvé	10	22,22%		
	C'est interdit	04	8,89%		
	Je n'ai pas eu le temps	06	13,33%		
Total		45	100%		

Source : enquête de terrain, décembre 2013

Des 45 répondantes 09 soit 20% ont choisi librement leur mari et 36 soit 80% répondent n'avoir pas elles-mêmes choisi leur mari. On en déduit donc que les jeunes filles majoritairement dans ces localités ne choisissent pas elles même leur mari. Il faut noter que les 09 qui ont eu la chance de choisir librement leur mari ne sont que celles qui ont été à l'école. En conclusion si les filles ont la

chance d'aller à l'école elles ont donc plus de chance de ne pas être victime du mariage sans consentement.

Tableau XII: répartition des hommes enquêtés ayant librement choisi leur femme

Choix libre	Nombre	Pourcentage
Oui	32	71,11%
Non	13	28,89%
Total	45	100%

Source : enquête de terrain, décembre 2013

Il ressort de ce tableau que majoritairement les hommes choisissent eux-mêmes leur femme soit 71,11% qui ont choisi librement leur femme et 28,89% qui ne l'ont pas fait librement.

Tableau XIII: Qui fait le choix ?

Qui fait le choix	Nombre	Pourcentage
Père	25	69,44%
Oncle	11	30,56%
Total	36	100%

Source : enquête de terrain, décembre 2013

De ce tableau, il ressort que dans 69,44 % des cas c'est le père de la jeune fille qui fait le choix du mari et l'oncle qui par moment peu dans 30,56% également faire le choix du mari. D'où ce sont les parents qui choisissent le mari à la place des jeunes filles. De plus la fille ne peut pas ou n'a pas le droit de refuser ce choix, et son consentement n'est pas obligatoire.

Tableau XIV: Répartition des femmes enquêtées n'ayant pas refusé le choix des parents

Raison du non refus	Nombre	Pourcentage
Crainte de malédiction	25	69,44%
Rejet de la famille	11	30,56%
Bastonnade	0	0%
Peur de coutume	0	0%
Total	36	100%

Source : enquête de terrain ; décembre 2013

Il ressort de ce tableau que les 36 femmes qui n'ont pas choisi librement leur mari ne peuvent également pas refuser le choix des parents par crainte de malédiction avec un pourcentage de 69,44 et de rejet de la famille avec un pourcentage de 30,56. Ce qui veut dire que les filles ne peuvent ni choisir ni refuser le choix des parents, elles sont obligées d'accepter le choix fait par le père ou l'oncle et ces derniers ne laissent aux filles aucun choix de refus. Si une fille dès les premiers jours de son mariage se rebelle contre le fait, sa belle-famille, de peur que son fils perde la somme qu'il a versée pour la dot et, les propres parents de la fille, pour ne pas supporter la honte de remboursement de la dot, essayent de tout faire pour envoûter celle-ci pour qu'elle ne pense jamais au divorce. Cette situation qui consiste à envoûter la fille a des conséquences graves soit sur la fille elle-même soit sur ses enfants. Au nombre de ces conséquences, on peut avoir la destruction du corps de la fille par un envoûtement qui va faire apparaître des boutons ou des plaies sur tout son corps. Elle peut être aussi rendue stérile toute sa vie ou encore elle peut devenir folle. Pour donc éviter les malédictions de toutes sortes, elles se conforment aux choix de leurs parents.

Source orale : Femmes enquêtées

Tableau XV: Répartition des hommes enquêtés suivant le montant de la dot

Montant dot	Nombre	Pourcentage
140000	11	24,44%
160000	26	57,78%
180000	08	17,78%
Total	45	100%

Source : enquête de terrain ; décembre 2013

L'arrondissement de Klouékanmè est constitué majoritairement de deux grandes ethnies qui sont les Aja et les Fon. Le montant de la dot selon la tradition adja varie en fonction des situations. Le tableau ci-dessus donne plus de précision. De l'observation de ce tableau, il ressort que la dot est payée en espèce et que son montant varie entre cent quarante mille francs (140000f) et cent quatre vingt mille francs (180000f). Mais dans la grande majorité des cas, ce montant s'élève à cent soixante mille francs (160000f).

Yasségoungbé(1987) disait que le montant de la dot varie d'une femme à l'autre selon le teint et la corpulence de la fille. Mais, aujourd'hui après les enquêtes, on constate que les données ont changé et que le montant de la dot varie plutôt selon les conditions du mariage et continue toujours d'évoluer.

Tableau XVI: Répartition des enquêtés suivant la scolarisation de leurs enfants

Enfants scolarisés		nombre	Pourcentage
Oui		16	39,02%
Non	Ils aident mon mari au champ	13	31,71%
	Je n'ai pas les moyens	09	21,95%
Pas encore		03	07,32%
Total		41	100%

Source : enquête de terrain, décembre 2013

De ce tableau, il se dégage que sur les 45 femmes enquêtées, 41 ont déjà des enfants et sur ces 41, 16 seulement ont leurs enfants scolarisés et les enfants des 25 autres ne sont pas scolarisés mis à part les 03 qui sont encore trop jeunes pour aller à l'école. Les enfants aident majoritairement leurs parents au champ au lieu d'aller à l'école.

Tableau XVII: Répartition des femmes enquêtées selon qu'elles se sont opposées au mariage

Opposition mariage		Nombre	Pourcentage
Oui		07	19,44%
Non	Ça ne se fait pas	04	11,11%
	Je ne voulais pas faire honte à mes parents	10	27,78%
	Malédiction des parents	15	41,67%
Total		36	100%

Source : enquête de terrain ; décembre 2013

Malgré les interdictions et les malédictions qui obligent les filles à accepter le choix de leurs parents, il y a des filles qui ont le courage de s'opposer à ce mariage arrangé. Malheureusement elles sont très peu et leurs efforts ne

parviennent presque à rien. Le tableau ci-dessus donne plus de précision. Les 07 femmes qui se sont rebellées sont reconduites de force, avec toutes les maltraitances possibles au domicile du mari. Mais dans certains cas cette rébellion peut conduire jusqu'à la mort. C'est pour protéger leur vie que les filles en général préfèrent accepter le choix des parents même si au fond elles sont contre. De plus une fille qui se rebelle se met, elle-même et sa mère, en danger parce que le père trouve que c'est la mère qui n'a pas bien éduqué sa fille.

Tableau XVIII: Répartition de femmes enquêtées suivant leur approbation au mariage

Approbation		Nombre	Pourcentage
Oui	Je n'ai pas le choix	13	28,88%
	Mes parents sont fiers de moi	04	08,89%
	C'est la volonté de mes parents	07	15,56%
	J'aime ma famille	08	17,78%
Non	Mon mari ne m'aide en rien	07	15,56%
	Mes enfants ne sont pas épanouis	04	08,89%
	Je n'ai jamais la paix	02	04,44%
Total		45	100%

Source : enquête de terrain ; décembre 2013

Les femmes enquêtées répondent majoritairement approuver leur mariage sauf que les raisons qu'elles évoquent sont loin de convaincre. Au total 32 femmes approuvent leur mariage parce qu'elles n'ont pas vraiment le choix ou qu'elles mettent simplement leur espoir en leurs enfants.

3.4 Les formes de communication dans le mariage Aja

Il est clair de tout ce qui précède, la jeune fille qui veut se marier n'est pas obligée de connaître l'homme qu'elle veut épouser et son consentement n'est donc pas nécessaire bien que selon l'article 119 du Code des personnes et de la

Famille promulgué depuis 2004 « chacun des futurs époux même mineur doit consentir personnellement au mariage » mais s'il en est ainsi à quel niveau se situe la communication dans le processus du mariage Aja.

Tableau XIX: Répartition des femmes mariées suivant la manière dont elles ont reçu l'information de leur mariage

Procédé	Nombre	Pourcentage
Il me l'a juste annoncé	05	13,89%
J'ai entendu mon père en discuter avec mon oncle	02	05,56%
Mon père a dit que j'étais suffisamment grande	08	22,22%
Ma mère m'a prévenue de ce qui se passait	03	08,33%
Je devais me marier pour soulager la famille	15	41,67%
Il a dit qu'il m'a trouvé l'homme qu'il me faut	03	08,33%
Total	36	100%

Source : enquête de terrain, décembre 2013

De ce tableau il ressort que majoritairement ce sont les pères qui informent les filles de leur mariage prochain, ou encore elles peuvent surprendre une conversation qui se tient à propos de leur mariage. Les jeunes filles sont également données en mariage pour soulager la famille et il n'y a pas une grande communication autour du sujet entre le père et la fille puisque le père se contente juste d'informer la fille, ce n'est donc pas un dialogue mais simplement un monologue (communication unidirectionnelle). Il n'y a donc pas de communication entre les deux époux et il n'y a pas de communication entre

la fille et son père. Par contre la mère et la fille communique, la mère essaie de persuader sa fille pour éviter les rebellions.

Si du côté de la jeune fille et de ses parents il n'y a pas une réelle communication sur le mariage, vérifions si du coté de l'homme il y a une communication. Il faut avant tout noter que les hommes choisissent majoritairement eux même leur futur épouse et que la dot est donnée obligatoirement. Néanmoins plusieurs modes opératoires sont employés pour entrer en contact avec la famille de la jeune fille. La figure 6 ci-dessous donnera plus de précision sur le sujet

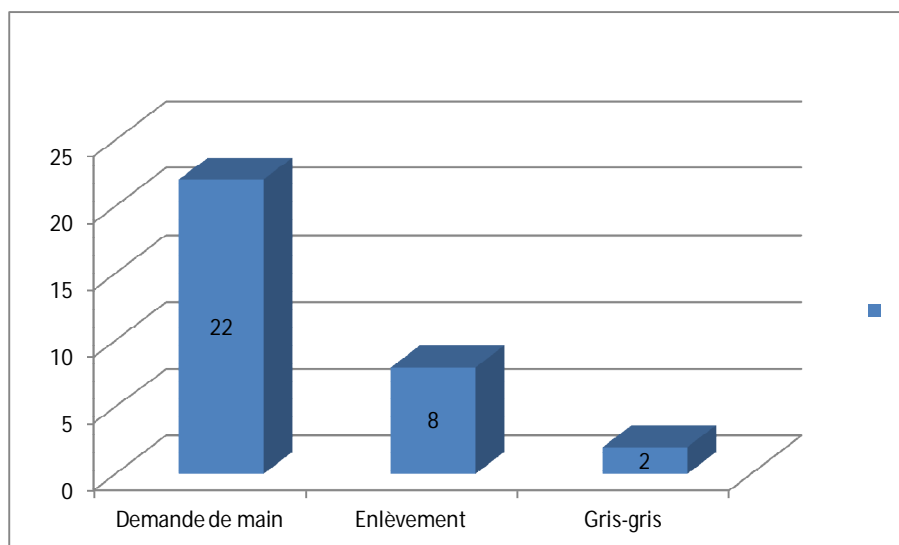


Figure 6: Répartition des hommes mariés suivant le moyen employé

Source : enquête de terrain, décembre 2013

Il ressort de la figure 6 que les hommes généralement demandent officiellement la main de la jeune fille, mais il y a également des cas d'enlèvement ce qui prouve que pour des raisons ou d'autres certains préfère enlever les jeunes filles à leur insu et d'autre se font aider par les gris-gris dans les cas où les parents refusent la demande de main. En 2002, l'Association des Femmes Juristes du Bénin (AFJB) a demandé un certain nombre de personnes à former par Arrondissement pour aider la population à résoudre certains

problèmes sans recourir à la justice. Ces derniers sont appelés parajuristes. Après la formation, des séances de sensibilisation ont lieu à travers plusieurs arrondissements de la commune de Klouékanmè. Ces séances ont favorisé la découverte de certaines femmes qui se plaignent de leur condition et sollicitent l'aide des juristes ou para juristes pour freiner un tant soit peu cet état de chose. Mais malgré l'effort fourni par les parajuristes jusqu'en 2013 on assiste encore à des cas d'enlèvement de jeunes filles contre leur volonté à Klouékanmè. Les hommes s'entretiennent donc avec le père ou l'oncle de la jeune fille ils s'entendent sur le montant de la dot et le jour du mariage et même par moments sur la façon dont la fille rejoindra le foyer conjugal. Ce qui veut dire qu'il y a une communication entre les parents de la fille et le futurs époux et également entre les deux familles sans pour autant impliquer les mères.

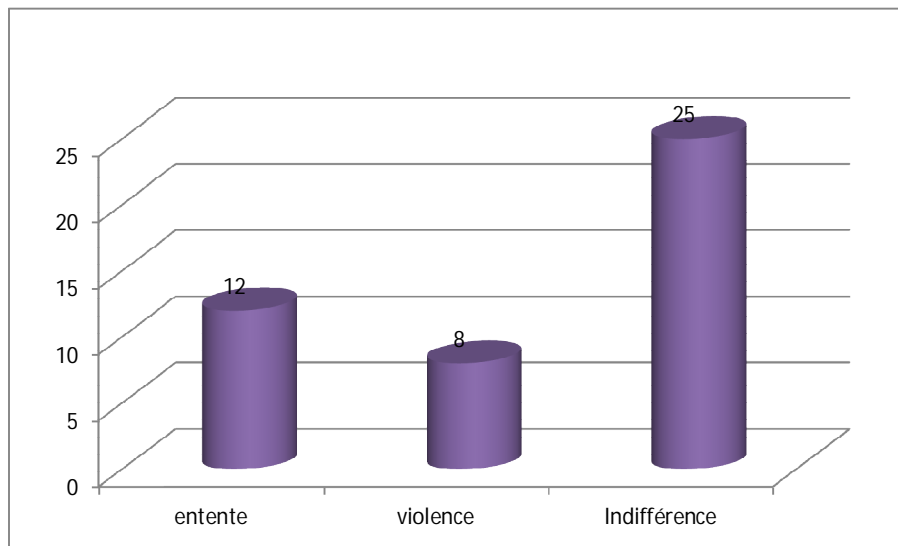


Figure 7 : Répartition des hommes mariés suivant la relation qu'ils ont avec leur femme

Source : enquête de terrain ; décembre 2013

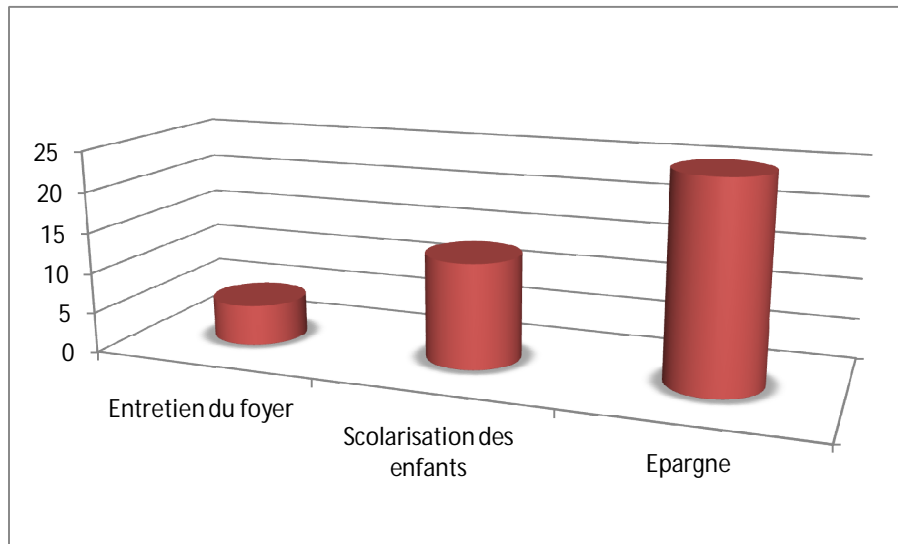


Figure 8: Répartition des hommes mariés suivant leur apport dans le foyer

Source : enquête de terrain ; décembre 2013

De ces figures, il se dégage aisément que les époux ne s'entendent pas dans le foyer. La plus grande relation qu'ils ont est l'indifférence. Très peu s'entendent et on note également des cas de violence, si la femme et l'homme ne s'entendent pas dans le foyer, on peut en déduire que leur communication est mauvaise. De plus l'homme se contente d'épargner son revenu et sa plus grande épargne consiste à prendre une nouvelle femme et tant qu'il aura les moyens rien ne peut l'arrêter, pendant ce temps, la femme s'occupe de l'entretien du foyer et même de la scolarisation de ses enfants. Très peu d'hommes soit 13 sur les 45 dans la population étudiée ont affirmé s'occuper de la scolarisation de leurs enfants. Tant que la femme s'occupe de son mari et de ses enfants, elle est qualifiée de bonne épouse, et l'homme est satisfait du mariage mais cela ne l'empêche pas pour autant de prendre d'autres femmes.

En résumé la plus grande forme de communication qui existe au sein du mariage traditionnel Aja est le dialogue entre les deux familles.

3.5 Les faiblesses dans le processus de communication du mariage Aja

La communication est l'action de communiquer, d'établir une relation avec autrui, de transmettre quelque chose à quelqu'un, c'est aussi l'ensemble des moyens et techniques permettant la diffusion d'un message .Elle est également considérée comme un système complexe qui prend en compte tout ce qui se passe lorsque les individus entrent en interaction et fait intervenir à la fois des processus cognitifs, affectifs et inconscients. La communication est aussi l'ensemble des processus par lesquels l'information est cherchée, rendue accessible, échangée, transférée, discutée et négociée. La communication sert à informer, à construire, à modifier, à entretenir, à faire évoluer une connaissance/un savoir, à dynamiser et à faire évoluer des relations humaines (figure 9) (Dadélé, 2011).

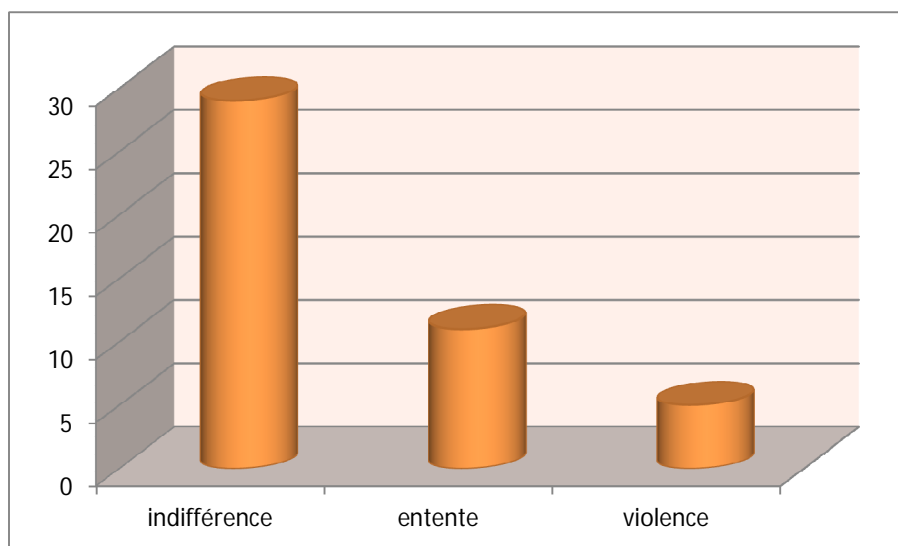


Figure 9: Répartition des femmes enquêtées suivant la relation qu'elles ont avec leur mari

Source : enquête de terrain ; décembre 2013

De cette figure il ressort que les femmes dans le foyer ont majoritairement une relation d'indifférence avec leur mari, un peu plus haut nous avons fait le même constat avec les hommes mariés, ce qui certifie le manque de communication entre l'homme et la femme au foyer.

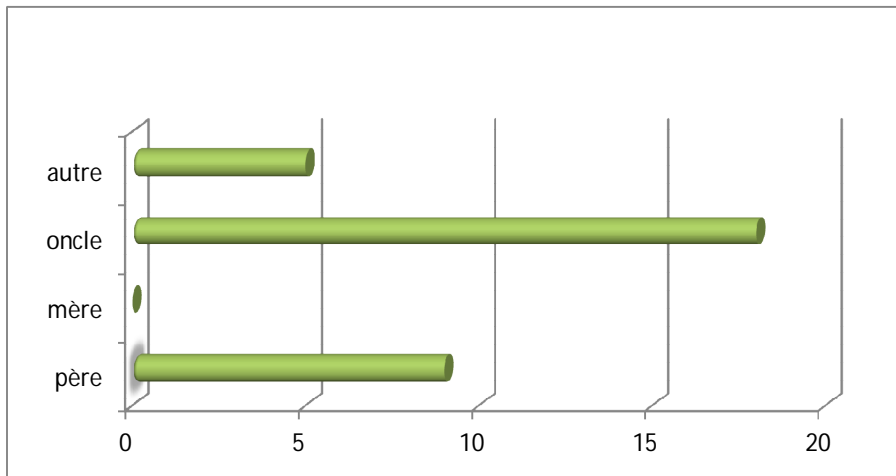


Figure 10: répartition des hommes mariés selon le destinataire de la demande

Source : enquête de terrain, décembre 2013

Il se dégage de la figure 10 que la demande de main se fait généralement auprès de l'oncle de la jeune fille ou dans certains cas chez le père lui-même, l'homme n'étant pas obligé d'avoir une quelconque relation avec la jeune fille avant le mariage, tout se joue donc entre l'homme qui veut se marier et le père ou l'oncle de la fille. Dans certain cas ni le père et l'oncle ne sont avisés et comme ont le constate sur la figure la mère est loin d'être concerné par le mariage de sa fille.

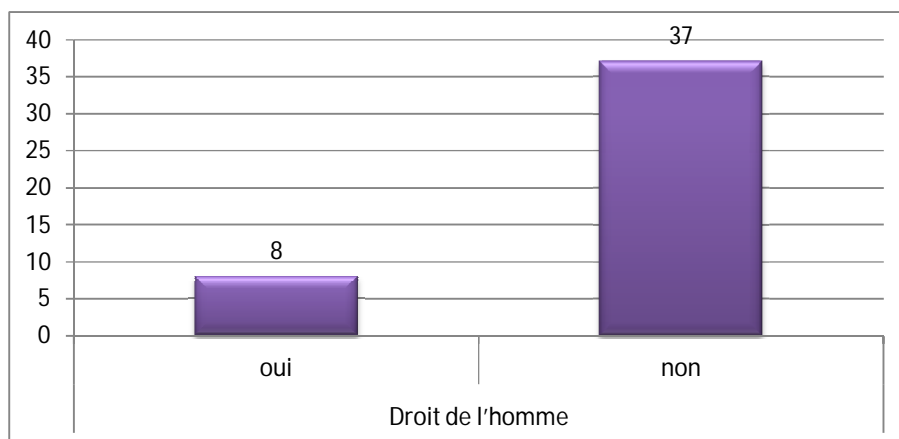


Figure 11 : Répartition des femmes enquêtées suivant leur connaissance des droits de l'homme

Source : enquête de terrain, décembre 2013

De cette figure, il ressort que sur les 45 femmes enquêtées, seulement 08 ont connaissance des droits de l'homme ce qui n'atteint pas le nombre des 09 scolarisées. On en déduit donc que la majorité des femmes enquêtées ignore tout de leur droit par conséquent, elles ne peuvent même pas se défendre.

De tout ce qui précède, ce sont entre autres les grandes faiblesses du processus de communication au sein du mariage traditionnel Aja :

- l'analphabétisation des femmes ;
- l'ignorance des droits de la femme ;
- manque de dialogue entre les deux époux ;
- manque de dialogue entre la fille et sa famille ;

CHAPITRE IV : RÉSULTATS QUALITATIFS ET ANALYSE DES RESULTATS

4.1 Présentation de quelques résultats qualitatifs

Cette partie ne traitera pas de statistique. Elle portera sur la catégorisation des idées maîtresses de chaque item telles que formulées par les enquêtés à savoir: le chef d'arrondissement (CA) de Klouékanmè, les chefs des villages cibles, les agents de la brigade de gendarmerie de Klouékanmè, les parajuristes et enfin les femmes et les hommes mariés.

4.1.1/ Effets du mariage traditionnel sur l'Arrondissement de Klouékanmè

- ◆ Il y a manque de femmes instruites ou cadres dans les instances de décisions.

- ◆ Ce phénomène a considérablement retardé le développement de l'Arrondissement.

- ◆ Les effets du mariage sans consentement sur le développement de l'Arrondissement sont négatifs et se manifestent par le retard sur l'économie communale et la déscolarisation des filles.

4.1.2/ Conséquences du mariage traditionnel sur le statut de la femme à Klouékanmè.

- ◆ Comme conséquences du mariage traditionnel sur le statut de la femme, il y a l'infidélité conjugale et la prostitution.

- ◆ Comme conséquences du mariage traditionnel sur la femme on a: les suicides, la mort, la division des familles et les violences de tous genres.

- ◆ Le mariage traditionnel empêche la femme de s'épanouir, d'être émancipée, elle n'a pas de pouvoir de décision.

4.1.3/ Moyens utilisés pour réduire le mariage traditionnel dans l'arrondissement de Klouékanmè.

- ◆ Les moyens utilisés sont : Les sensibilisations sur les méfaits du phénomène à travers la radio, la dénonciation.

- ◆ La vulgarisation des textes et lois sur les violences faites aux femmes.
- ◆ Il y a également avec les forces de l'ordre telles que la Gendarmerie ; les ONG (plan Bénin) ; les para juristes qui font l'effort de freiner un tant soit peu le phénomène.
- ◆ émissions radio diffusé sur les méfaits du mariage traditionnel
- ◆ émissions sur le rôle de la femme dans la société
- ◆ panneaux publicitaire contre la violence faite aux femmes et la déscolarisation des filles

4.1.4/ Efficacité des moyens mis en œuvre pour réduire le mariage traditionnel.

- ◆ Les moyens utilisés ne sont pas très efficaces en ce sens qu'on note encore plusieurs cas d'enlèvement de jeunes un peu partout dans l'Arrondissement de Klouékanmè.
- ◆ Ils sont efficaces parce qu'on constat une faible montée du taux d'alphabétisation des filles et une légère régression du phénomène actuellement.
- ◆ Tous les moyens mis en œuvre sont efficaces certes, mais le phénomène persiste toujours à cause de la pauvreté et du poids de la tradition.
- ◆ le phénomène régresse petit à petit dans l'Arrondissement néanmoins comme le changement de comportement ne se fait pas du jour au lendemain il s'avère nécessaire que les sensibilisations se poursuivent sur de longues années.
- ◆ ces moyens sont efficaces mais il existe des réticences au sein de la population et la résistance des pratiques endogènes ancestrales.

4.1.5/ Difficultés rencontrées dans le processus de lutte pour la réduction du mariage traditionnel.

◆ les parents sont généralement contre la sensibilisation sur le phénomène sous prétexte que c'est encourager les filles à ne pas vite se marier.

◆ les populations ne veulent pas dénoncer les coupables ou refusent de les traduire en justice à cause parfois des liens de parenté.

◆ des menaces sont proférées par les parents des victimes sous prétexte que ce sont leurs enfants et qu'ils sont libres d'en faire ce qu'ils veulent. Il y a également des menaces qui viennent des prétendants maris qui ont peur de perdre l'argent qu'ils ont payé pour la dot.

Pour les filles victimes du mariage traditionnel

✓ Motifs qui vous ont conduit au mariage forcé.

◆ mes parents n'arrivaient pas à supporter mes frères et moi

◆ mon mari et mes parents sont familiers et ils ont décidé de me donner en mariage à ce dernier sans mon consentement et je leur ai obéi.

◆ mon père manquait d'argent et m'a donc donnée en mariage pour résoudre ses problèmes.

✓ Conséquences individuelles sur les victimes.

◆ les querelles tous les jours avec mon mari, je ne suis pas heureuse dans mon foyer.

◆ mon mari ne satisfait pas mes besoins; je suis tentée de fuir le foyer conjugal mais je ne sais où aller.

◆ les relations au sein du foyer sont empreintes d'indifférence, de mésestime, de maltraitance.

Pour les parents des victimes.

✓ Motifs qui amènent les parents à opter pour le mariage sans consentement.

◆ selon la religion musulmane, dès l'apparition des premières règles chez la fille, il faut l'envoyer sous le toit d'un homme, il ne faudrait pas que les secondes règles viennent la retrouver sous le toit de ses parents ;

◆ à la puberté, la fille devient agitée et peut se livrer à des actes malsains qui ont pour conséquences les grossesses non désirées. Pour éviter alors cela il faut vite la libérer ;

◆ si la fille n'est pas sérieuse et commence à découcher, il vaut mieux la marier quelque soit son âge, cela pour éviter qu'elle n'apporte la honte à la famille ;

◆ j'ai été mariée très jeune, ma fille doit faire de même ;

◆ c'est une honte pour un père de famille en milieu Aja de ne pas avoir d'autorité sur sa fille et de la laisser choisir elle-même son époux ;

◆ aider sa fille à trouver son compagnon de vie est une lourde responsabilité qui incombe au père et il ne doit pas faillir à cela.

◆ la fille est encore très jeune à l'âge du mariage pour pouvoir faire un bon choix de vie, il faut donc l'aider

◆ C'est la tradition on n'y peut rien, nos aînés ont fait pareil ce n'est pas à nous d'interrompre la chaîne.

4.2 Lien entre le cadre théorique et l'analyse des résultats.

Les raisons qui ont conduit au mariage traditionnel ont un lien avec la théorie de l'Action Raisonnée. Selon cette théorie, l'intention d'une personne d'adopter ou non un comportement est déterminée par :

- son attitude à l'égard du comportement ;
- l'importance qu'elle accorde à l'opinion des gens qui lui sont proches.

Pour la plupart des victimes et selon leur déclaration, le fait qu'elles ont accepté ce mariage s'explique par l'importance qu'elles accordent à l'opinion des gens qui leur sont proches à savoir : les parents, les contraintes socioculturelles et les critiques de la société à laquelle elles appartiennent.

La Théorie de l'Action Raisonnée (T.A.R) est la base du comportement de l'africain et en particulier du béninois c'est-à-dire que ce sont les « ont dits » qui prennent le dessus sur tout ce qu'ils entreprennent et cela ne leur permet pas d'aller de l'avant, de s'afficher, d'être libres mais plutôt les enlise beaucoup plus dans l'ignorance et les arrière davantage.

Les motifs de conception des sensibilisations sur le mariage traditionnel ont un rapport avec la Théorie Sociale Cognitive de Bandura qui a pour caractéristique principale la croyance en l'efficacité personnelle. Cette théorie tente de vérifier jusqu'à quel point la personne est convaincue de réussir à adopter le comportement requis pour les résultats escomptés.

Pour les agents de la brigade et les parajuristes, en sensibilisant, et particulièrement en dénonçant les auteurs du mariage traditionnel et en les dissuadant, le phénomène va diminuer et connaître de ce fait une réduction. Ainsi la femme se sentira libre, émancipée, en confiance et connaîtra une parfaite ascension.

L'efficacité des moyens utilisés par ces dernières pour réduire le phénomène dans la commune de Klouékanmè trouve une similitude avec le modèle de De Fleur.

Un peu plus haut dans notre analyse nous avons constaté en un premier temps que ces moyens sont efficaces puisque le phénomène a connu une légère régression.

De Fleur quant à lui propose un modèle qui se résume en deux points que sont :

- Du pouvoir, attribuer aux média de masse c'est-à-dire que les masses médias ont une puissance qui fait souvent effet sur la cible qui les écoute.
- . -Des théories psycholinguistiques de l'apprentissage, c'est-à-dire les sensibilisations, les émissions, les débats qui sont diffusés par la radio pour amener les populations à changer de comportement.

Ces deux constats confirment notre première conclusion qui est l'efficacité de ces moyens d'où la régression du mariage traditionnel.

De plus, selon certains responsables, ces moyens ne sont pas tout à fait efficaces car malgré tout ce qui se fait, certaines personnes sont encore réticentes, raison pour laquelle on note actuellement certains cas d'enlèvement dans l'arrondissement.

Ceci se justifie toujours à travers le modèle psycholinguistique de la communication de De Fleur qui se résume à travers le modèle mécaniste S-O-R ou le R qui est la réaction c'est-à-dire l'effet qui devrait correspondre au comportement que la source désire susciter chez le récepteur et qui n'est pas souvent atteint.

4.3 Vérification des hypothèses

De l'enquête du terrain, des divers entretiens et après analyse des résultats obtenus sur le terrain, il se dégage aisément les étapes suivant dans le processus de mariage Aja :

- choix de la fille par le jeune ou par son père selon le cas et demande de main ;
- visite aux parents de la fille appelée « gbâmè », cela peut durer des mois ;
- Paiement du “ xotohonho”, qui est synonyme de laisser passer dont la composition est citée plus haut
- paiement de la dot proprement dite qui varie entre 140000 et 180000
- paiement du “gbédého “ qui veut dire : vous avez la permission de l’emmener

Ainsi se résument les étapes du processus du mariage traditionnel Aja mais après le départ de la fille, il y a la toute dernière étape qui est un rituel fait par le père et la mère de la fille et qui est appelé : “xégbé”.

De toutes ces étapes ce n’est que la demande de main et le paiement de la dot proprement dit qui sont encore respectés de nos jours. Il en ressort donc que la première hypothèse intitulée : dans 60% des cas les étapes du mariage ne sont pas respectées chez les Aja est vérifiée.

L’hypothèse 1 est vérifiée

Dans l’article 119 du Code des personnes et de la Famille en vigueur en République du Bénin il est écrit que « chacun des futurs époux, même mineur, doit consentir personnellement au mariage » mais contrairement à ce que dit cet article le consentement des futur époux au mariage est loin d’être une obligation pour les parents à Klouékanmè. De l’analyse du tableau 19 il a été constaté qu’il n’existe pas un dialogue entre la fille et ses parents, de plus de l’analyse des

figures 6 et 7, il ressort que les époux au foyer ne s'entendent pas. Il y a donc un manque de communication. La plus grande relation dans les foyers aja repose sur l'indifférence. Tout se joue donc entre les deux familles ou plus précisément entre les deux pères de famille avec l'implication du futur époux. De ces différentes analyses il ne se dégage que l'hypothèse n°2 intitulée : « le dialogue entre les familles est la principale forme de communication dans le processus du mariage Aja » est vérifiée.

L'hypothèse 2 est vérifiée

De tout ce qui précède et de l'analyse du tableau 13, il ressort que le mariage est généralement imposée aux jeunes filles à Klouékanmè et par peur de leurs parents et de la malédiction qu'ils peuvent prononcer dans leur vie, les filles se contentent de respecter le choix de ces dernier. Des différents témoignages, on déduit que les filles n'ont personne à qui se confier et sont laissées à leur triste sort. La dernière à faire le témoignage a montré une fille anormale victime d'un tel sort. Elle a même commencé par couler les larmes avant de finir le témoignage et demande de passer régulièrement dans leur village pour que leurs filles est conscience qu'elles pourraient par les études échappées au mariage sans consentement et que leurs pères aussi se rendent compte de l'importance de l'instruction des filles.

Mais, il faut aussi notifier que toutes les femmes reconnaissent unanimement qu'il existe des cas de mariage où les filles ont refusé et ont fuit vers le centre de promotion sociale , la mairie, chez les pasteurs ou encore chez les para juristes et même si tous n'ont pas eu un bon dénouement de leur situation, certaine d'entre elles ont été sauvé sans conséquence.

De ces témoignages, il ressort que les quelques femmes intellectuelles de ce milieu, seulement celles-là et celles qui ont eu la chance de fuire et de se confier à des leaders d'opinions ont pu échapper aux mariages sans consentement. De plus, l'analphabétisation des femmes, l'ignorance des droits de la femme, le

manque de dialogue entre les deux époux et enfin le manque de dialogue entre la fille et sa famille sont les maux qui minent la communication dans le processus du mariage Aja. En conclusion l'hypothèse 3 qui est intitulée : « le manque de dialogue entre les parents et la jeune fille est la principale faiblesse du mariage chez les Aja » est vérifiée.

L'hypothèse 3 est vérifiée

➤ Suggestions

Dans le but d'apporter une contribution à la réduction du mariage traditionnel dans l'arrondissement de Klouékanmè, les suggestions sont faites.

Les dites suggestions ne sont guère exhaustives. Toutefois une mise en œuvre efficiente de ces suggestions permettra de réduire sensiblement le mariage traditionnel dans l'arrondissement de Klouékanmè en particulier et au Bénin en général.

❖ *A l'endroit des femmes victimes*

-S'intéresser à l'alphabétisation pour une bonne connaissance de leurs droits et devoirs.

-Chercher à s'intégrer dans le processus de prise de décision en développant de bons comportements dans la société.

❖ *A l'endroit des autorités communales*

-Mettre en place des dispositifs d'informations à destination des familles surtout des pères pour rappeler l'impérative égalité des hommes et des femmes et que l'union entre deux êtres est un choix et ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des époux.

- œuvrer pour une large et constante diffusion du code des personnes et de la famille pour une campagne continue de vulgarisation ;

- rendre accessible les textes et lois à toute la population en les traduisant dans les langues du milieu par le biais des centres d'alphabétisation ;
- veiller à l'amélioration effective des conditions socio- économiques des mères surtout celles vivant en milieu rural ;
- créer des groupes de réflexion dans les établissements scolaires pour lutter contre le phénomène du mariage sans consentement et la déscolarisation des filles,
- organiser des séances de sensibilisation sur le bien fondé de la scolarisation de la fille ;
- réaliser des émissions radio et télé sur l'impact du mariage sans consentement sur la femme et sur son milieu de vie.

❖ *A l'endroit du ministère de la famille*

- créer une ligne téléphonique d'urgence pour les victimes.
- créer des centres de formation des filles déscolarisées et non scolarisées.

❖ *A l'Etat béninois*

- renforcer les mécanismes des structures et des centres d'accueil et d'écoute existants en attribuant à long terme des fonds suffisants pour une bonne prise en charge des victimes du mariage sans consentement.
- former et informer les secteurs de la sécurité et les institutions judiciaires à l'application stricte et sans faille de la loi sur les violences faites aux femmes et aux filles.

CONCLUSION

Le mariage traditionnel a existé depuis le temps de nos ancêtres et continu d'exister de nos jours dans beaucoup de localités du Bénin en général et dans l'arrondissement de Klouékanmè en particulier.

A voir la fréquence du mariage traditionnel Aja et l'ampleur qu'il prend, on a décidé d'analyser la communication dans le mariage chez les Aja de Klouékanmè. Pour bien réussir cette recherche, des hypothèses de recherche et des objectifs ont été formulés.

A travers cette étude, il a été constaté que l'éducation de la fille et plus précisément sa scolarisation a une importance capitale dans son mariage futur. Pour qu'elle ait plus de chance à avoir son mot à dire dans son mariage la fille doit avoir été à l'école et atteindre un certain niveau, il faut également que la fille d'aujourd'hui soit bien informée sur ses droits et devoirs. Les résultats des entretiens sur le terrain ont montrés que bien que la majorité des femmes enquêtées n'ont pas eu la chance d'être secourues dans leur situation, certaines néanmoins ont pu s'échapper et se confier aux para juristes, aux forces de l'ordre de la gendarmerie de Klouékanmè et à bien d'autres encore.

Les enquêtes sur le terrain ont révélé qu'il existe plusieurs modes de mariage dans l'arrondissement de Klouékanmè mais le mode dominant est le mariage traditionnel Aja (sans consentement) réservé aux jeunes filles paysannes ou déscolarisées. Pour cette enquête, le groupe ciblé est l'ensemble des hommes et des femmes mariés de trois villages que sont Davitohoué, Séglahoué et Agblécomè. Les personnes ressources contactées sont : les para juristes de Klouékanmè, le chef d'arrondissement (CA) de Klouékanmè, le responsable du centre de promotion sociale (CPS) de Klouékanmè et ses collaborateurs, les chefs des différents villages enquêtés.

Après les enquêtes il a été déduit que le mariage traditionnel Aja se présente sous plusieurs aspects tels que le mariage par échange, le mariage par dot et le mariage par rapt. L'âge au mariage dans cette localité pour les femmes est majoritairement compris entre 15 et 18 ans tandis que pour les hommes varie entre 25 et 30 ans. Le montant de la dot n'est pas fixe mais il est compris entre

140000 et 180000 mille francs. Mais généralement les prétendants payent 160000.

Après le mariage les femmes n'étant généralement pas scolarisées et n'ayant pas appris un métier se livrent donc à l'agriculture qu'elles pratiquent généralement sur la petite portion de terre que leur mari leur offre. C'est avec les revenus de leurs champs qu'elles entretiennent leurs familles, le mari y compris, scolarisent leurs enfants pendant le mari lui économise ses revenus pour son prochain mariage. En plus de tous ces fardeaux, la femme est généralement maltraitée par l'homme qui la considère comme un bien à lui. Alors elle préfère se trouver des compagnes dans le foyer d'où leur approbation complète pour les coépouses.

Le mariage ainsi célébré n'est pas sans conséquences sur le foyer en général et sur la femme en particulier. Ces conséquences peuvent être classées en deux catégories telles que : les conséquences fastes et celles néfastes. En ce qui concerne les conséquences fastes, elle se résume à une soumission complète de la femme à son mari ce qui, réduit ou annule carrément tout risque de divorce puisque la femme ne peut même pas retourner chez elle par peur d'être maudite ou même de trouver la mort. Contrairement aux conséquences fastes les conséquences néfastes sont multiples et multiformes. Il y a entre autre le manque de dialogue entre les deux époux dans le foyer conjugal ce qui implique une absence complète de communication, l'adhésion de la femme à une religion dont elle n'a pas la foi, la non inscription de ses enfants à l'école ou la déscolarisation de ses filles au profit de ses garçons, ce qui relance la chaîne.

Le mariage traditionnel autrefois vu sous l'angle d'une union entre deux familles et non entre deux individus et source de bonheur pour la femme est tellement déformé aujourd'hui qu'il est devenu dans la majorité des cas source de pauvreté pour la femme et de mauvaise éducation pour ses enfants.

A travers cette étude, il se dégage qu'une large diffusion des droits de l'homme s'avère encore obligatoire dans l'arrondissement de Klouékanmè et dans les localités reculées du Bénin, des séances de sensibilisation à l'endroit des pères de famille, des mères de famille et des jeunes sur le bien fondé de la scolarisation des filles et de l'égalité entre les sexes est d'une importance capitale dans le but de freiner un tant soit peu le phénomène de mariage sans consentement. Il faut également réaliser des émissions radio et télé pour montrer les conséquences du mariage sans consentement sur la vie de la femme et celle de ses enfants, sur les répercussions que cela engendre sur l'arrondissement, la commune, le département et même le pays.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADERANTI, Adepoju, 1999, *La famille Africaine*, Paris, édition Karthala ,318 P.
- AKPLO, Nicole, 2011-2012, *Influences socio-économiques du mariage traditionnel adja sur les femmes mariées à Klouékanmè*, 75 P.
- ANCIANT Jean, *Initiation aux faits économique et sociaux, ‘ la famille’*, 190p.
- Birou Alain, *vocabulaire des sciences sociales*, les éditions ouvrières, Paris, 1966,203p.
- Claude Tardits, 1962, *Réflexions sur le problème de la scolarisation des filles au Dahomey*, cahier d'études Africaine, vol.3, cahier 10, pp 266-281
- CORNU Gérard, *vocabulaire juridique*, Paris, PUF, 1987, 502p.
- DAHOMEY ,1931 *Coutumier du Dahomey*, Porto-Novo, 43P.
- FERREOL Gilles, 1991-1995, *Dictionnaire de Sociologie*, ed Armand Collins, Paris,
- FORDE Daryll, 1963, *Une analyse sociologique des formalités matrimoniales chez les yakö*, cahier d'études Africaines, vol, 3, cahier 12, pp 447-457
- GOMILA Jacques et CLARKSON May, 1983, *Eléments pour une ethnographie du mariage et de la reproduction chez le bedik (Sénégal oriental)*, Anthropologie et sociétés, vol.7 n° 2, pp 131- 163
- Guillien Raymond, Vincent Jean, 1985, *lexique des termes juridique*, 6em édition, JOUVE, Paris, 469p.
- KONGABE Carine, 2010-2011 *contributions des radios communautaires au processus de lutte pour la réduction du mariage forcé au Bénin : cas de la commune de Djougo*, 80 P.

- Laburthe-Tobra Phillippe et Bureau René, 1971, *Initiation Africaine*, Edition Clé Yaoundé, 283p.
- MEILLASSOUX Claude, 1975, *femmes, greniers et capitaux*, Paris, 251P.
- République du Bénin, 1990, *Constitution de la République du Bénin*, 87P.
- République du Bénin, 2004, *le Code des Personnes et de la Famille*, 122P.
- THINES, G. et LEMPEREUR, A., *Dictionnaire général des sciences humaines*, Paris cité J. M. Gomido Botchi in “le mariage en question” tome 1 p 8
- TIDJANI Abou Serpos, 1998, *Note sur le mariage au Dahomey*, Edition Nouvelles du Sud, Yaoundé ,163P .
- WANNOU de DRAVO Mireille O. 2002-2003, *Les déterminants du mariage forcé dans la commune de Klouékanmè (cas du village de Tchanvédji)*, FSS, ENAS, 56 P.
- YASSEGOUNGBE Sègla Paul Marie Pierre, 1986-1987, *la dot chez les Adja de Klouékanmè*, FSS, ENAS, 144 P

ANNEXES

Annexe1 : Le questionnaire suivant est adressé aux femmes mariées

IDENTIFICATION			
	Questions	Réponses possibles	
01	Le nom du village		
02	Comment on vous appelle ?		
03	Moi on m'appelle et vous ?		
04	Puis-je connaître votre âge ?		
05	Qu'elle est votre langue maternelle ?		
06	Qu'elles sont les langues que vous parlez ?		
07	Avez-vous été à l'école ?	Oui	
		Non	
08	Si oui quel est votre niveau d'étude ?	Primaire	
		Secondaire	1
			2
		supérieur	
09	Si non pourquoi	Manque de moyen	
		Non important	
		Autres (préciser)	
10	Vos parents sont-ils fonctionnaires ?	Oui	
		Non	
11	Si oui/non quel est le niveau d'étude de chacun?	Primaire	Père
			mère
		Secondaire	Père

			mère
		Supérieur	Père
			mère
12	Si non quel est le métier de chacun ?	Paysan	
		Artisan	
		commerçant	
		Autres	
SITUATION MATRIMONIALE			
13	Etes-vous mariée ?	Oui	
		Non	
14	Si oui à quel âge ?		
15	Avez-vous des coépouses ?	Oui	
		Non	
16	Si oui combien ? Si non pourquoi ?		
17	Si oui, quelle (s) sont vos relations avec elle (s)	Bonne	
		Mauvaise	
		Passable	
		Autres	
18	Avez-vous choisi librement votre mari ?	Oui	

		Non
19	Si oui pourquoi ? Si non pourquoi ?	
20	Si non qui vous a fait le choix ?	Père
		Mère
		Oncle
		tante
		Autres (préciser)
21	Qui vous a informé de votre mariage ?	
22	Comment il ou elle a procédé ?	
23	Pouvez-vous refuser ce choix ?	Oui
		Non
24	Si oui pourquoi ?	
25	Si non pourquoi ?	Peur de la coutume
		Crainte de malédiction
		Rejet de la famille

		Bastonnade
		Autres (préciser)
26	Quelle est votre profession	
27	A quoi sont destinés vos revenus ?	Entretien du foyer
		Epargne
		Autres (préciser)
28	Quelles sont vos relations avec votre mari ?	Entente
		Violence
		Indifférence
		Autres (préciser)
29	Avez-vous reçu la dot ?	Oui
		Non
30	Si oui était elle purement monétaire ?	Oui
		Non
31	A combien s'élève t'elle ?	
32	Qui a fixé votre date de mariage ?	
33	Comment avez-vous été informée ?	
34	Avez-vous des enfants ?	oui
		non
35	Si oui combien ?	Filles
		Garçon
36	Combien sont émancipés ?	Filles
		Garçons

37	Vos enfants sont-ils scolarisés ?	Oui
		non
38	Si non pourquoi ?	
39	Avez-vous essayé de vous opposer à votre mariage ?	Oui
		Non
40	Si oui quelles en sont les conséquences ?	
41	Si non pourquoi ?	
42	Approuvez-vous votre mariage ?	Oui
		Non
43	Si oui pourquoi ?	
	Si non pourquoi ?	
44	Avez-vous entendu parler des droits de l'homme ?	Oui
		Non

Merci pour votre coopération

Annexe 2 : Le questionnaire ci-dessous est adressé aux hommes mariés

IDENTIFICATION			
	Questions	Réponses possibles	
01	Nom du village		
02	Puis-je connaître votre nom ?	Oui	
		Non	
03	Moi on m'appelle et vous ?		
04	Puis-je connaître votre âge ?		
05	Qu'elle est votre langue maternelle ?		
06	Avez-vous été à l'école ?	Oui	
		Non	
07	Si oui qu'elle est votre niveau d'étude ?	Primaire	
		Secondaire	1
			2
		Supérieur	
08	Qu'elle est votre profession ?		
SITUATION MATRIMONIALE			
09	Etes-vous marié ?	Oui	
		Non	
10	Si oui à quel âge ?		
11	Avez-vous choisie librement votre femme ?	Oui	
		Non	
12	Si non qui vous à fait le choix ?		

13	Si oui comment avez-vous procédé ?	Demande de main
		Enlèvement
		Gris-gris
		Autres (préciser)
14	Selon le cas, à qui vous êtes vous adressé ?	Père
		Mère
		Oncle
		Autres (préciser)
15	Avez-vous fait des prestations	Oui
		Non
16	Si oui lesquelles ?	
17	Si non pourquoi ?	
18	pendant combien de temps ?	
19	Quelles sont vos relations avec votre femme au foyer ?	Entente
		Violence
		Indifférence
		Autres
20	Combien de femmes avez-vous ?	
21	Avez-vous des enfants ?	Oui
		Non
22	Si oui combien ?	Filles

		Garçons
23	Combien sont émancipés ?	Filles
		Garçons
24	Quel est votre apport au foyer ?	Entretiens du foyer
		Scolarisation des enfants
		Epargne
		Autres (préciser)
25	Vos enfants sont-ils scolarisés ?	Oui
		Non
26	Avez-vous payé la dot ?	Oui
		Non
27	Si oui est-ce par vos propres moyens ?	Oui
		Non
28	Si non, qui l'a payée ?	Père
		Mère
		Autres (préciser)
29	Etait elle purement monétaire	Oui
		Non
30	A qui avez-vous payé cette dot ?	Père
		Oncle
		Chef de famille
		Autres (préciser)
31	A combien s'élève le montant de la dot ?	

32	Qui a fixé le montant de la dot ?	
33	Qui a fixé le jour de votre mariage ?	
34	Êtes-vous satisfait de votre mariage ?	
35	Si oui pourquoi ?	
	Si non pourquoi ?	

Merci pour votre coopération

Annexe 3 : Questionnaire réservé aux personnes ressources

Identification			
	Questions	Réponses	
01	Nom du village		
02	Puis-je connaître votre nom ?		
03	Moi on m'appelle		
04	Quel est votre statut dans le village ?	Chef du village	
		Chef de famille	
		Chef religieux	
		étranger	
		Autres (préciser)	
05	Quel est votre langue maternelle ?		
06	Avez-vous été à l'école ?	Oui	
		Non	
07	Si oui quel est votre niveau d'étude ?	Primaire	
		Secondaire	1
			2
		Universitaire	
08	Si non pourquoi ?		
09	Quel est votre profession ?	Agriculture	
		Artisan	
		Fonctionnaire	

		Autres (préciser)
Situation Matrimoniale		
10	Etes-vous marié ?	Oui
		Non
11	Si oui, comment avez-vous procédé?	
12	Es-ce la procédure normale du mariage Aja ?	Oui
		Non
13	Si non, quelles sont les différentes étapes du mariage chez les Ajas ?	
14	Recevez-vous souvent des demandes en mariage ?	Oui
		Non
15	Si oui venant de qui ?	Prétendant
		père
		mère
		oncle
16	Les étapes sont telles toujours suivies?	Oui
		Non
17	Si oui pourquoi ?	
	Si non pourquoi ?	
18	La fille est elle impliquée dans le processus ?	Oui
		Non
19	Si oui pourquoi ?	

	Si non pourquoi ?	
20	A- telle le pouvoir de s'opposer a un fiançaille?	Oui
		Non
21	Si oui pourquoi ?	
22	Si non pourquoi ?	
23	Quelles sont les conditions d'acceptation d'une demande ?	Religieux
		Parenté
		Condition financière
		Autres (préciser)
24	Le fiancé donne t-il la dot ?	Oui
		Non
25	Si oui pourquoi ?	
	Si non pourquoi ?	
26	Si oui qui reçoit la dot ?	Père
		Chef de famille
		Autres (préciser)
27	Qui donne en définitive la main de la fille ?	Père
		Oncle
		Chef de famille
		Autres (préciser)
28	Quel est votre avis sur l'implication de la jeune fille dans le processus du	

	mariage Aja?	
--	--------------	--

Annexe 4 : Guide d'entretien

Université d'Abomey-Calavi

FLASH – DSLC

Communication – Information

Guide d'entretien

Nom et Prénoms de l'enquêteur :

Date de l'enquête :

Nom :

Prénoms :

Sexe :

Ethnie :

I- Rôle de la communication

- 1- Quelle importance accorde ton à la communication entre les deux acteurs dans le mariage?
- 2- Quel est le rôle de la dot dans le mariage traditionnel?
- 3- Que pouvez-vous dire de l'implication des futurs époux dans le processus du mariage ?
 - a- Au niveau de la jeune fille
 - b- Au niveau du jeune garçon

II- MARIAGE TRADITIONNEL

- 1- Signification pour la communauté
- 2- Signification pour la femme
- 3- Significatif pour l'homme
- 4- Critères du choix
- 5- En cas de refus par la fille :
 - a- Réaction des parents de la fille
 - b- Réaction des beaux parents
- 6- Les différentes étapes du mariage Aja

TABLE DES MATIERES

Sommaire.....	2
DEDICACE	3
REMERCIEMENTS	4
SIGLES ET ACRONYMES.....	5
LISTE DES FIGURES.....	6
LISTE DES TABLEAUX	7
RESUME	8
ABSTRACT.....	8
INTRODUCTION	9
CHAPITRE I : Problématique et Méthodologie	12
1.1 Le Problème	12
1.2/ Clarification de quelques concepts.....	16
1.3/ Revue de Littérature	19
1.4 Les Objectifs et les Hypothèses de recherche	24
1.5 Méthodologie.....	25
CHAPITRE II : MONOGRAPHIE ET CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE	29
2.1. Monographie	29
2.1.1. Phases de l'étude	29
2.1.2. Présentation générale de l'arrondissement de Klouékanmè.....	29
2.1.2.1 Données sociologiques et monographiques du cadre d'étude	30
2.1.2.2 Cadre humain, socio-économique et culturel	31
2.2 Cadre théorique de l'étude.....	35
2.2.1 Le modèle de De Fleur	35
2.2.2/ Les modèles de Rogers et Proschaska.....	37
2.2.3 Les caractéristiques de ces théories	37
2.2.4 Présentation du modèle de Rogers et de Proschaska	39
CHAPITRE III : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS	41
3.1. Profil des personnes enquêtées.....	41

3.1.1/ Ethnie des enquêtés.....	41
3.1.2/ Age des enquêtés.....	42
3.1.3/ Niveau d'instruction.....	43
3.1.4/ Métier des parents.....	45
3.1.5/ Profession des enquêtés.....	46
3.1.6/ Age au mariage.....	47
3.2 Le processus du mariage.....	49
3.3 Présentation de quelques résultats statistiques.....	52
3.4 Les formes de communication dans le mariage Aja.....	59
3.5 Les faiblesses dans le processus de communication du mariage Aja.....	64
3.6 Présentation de quelques résultats qualitatifs.....	67
3.6.1/ Effets du mariage traditionnel sur l'Arrondissement de Klouékanmè.....	67
3.6.2/ Conséquences du mariage traditionnel sur le statut de la femme à Klouékanmè.....	67
3.6.3/ Moyens utilisés pour réduire le mariage traditionnel dans l'arrondissement de Klouékanmè.....	67
3.6.4/ Efficacité des moyens mis en œuvre pour réduire le mariage traditionnel.....	68
3.6.5/ Difficultés rencontrées dans le processus de lutte pour la réduction du mariage traditionnel.....	69
3.7 Lien entre le cadre théorique et l'analyse des résultats.....	71
3.8 Vérification des hypothèses.....	73
CONCLUSION.....	76
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	80
ANNEXES.....	82
TABLE DES MATIERES.....	96